

LIBRES

La voix de la raison

Vote du 28 novembre 2021

Editorial

Chères lectrices, chers lecteurs,

La démocratie directe suisse est une belle et grande institution, unique au monde. Grâce à elle, nous pourrons voter le 28 novembre sur une question qui domine actuellement le débat public comme aucune autre. Si cela n'en avait tenu qu'aux politiciens de Berne, nous - le peuple - n'aurions rien eu à dire sur le durcissement massif de la loi Covid-19, durcissement qui a été approuvé par le Parlement en mars. Mais les choses se sont passées différemment: en seulement 3 semaines, 187 000 Suissesses et Suisses ont signé le référendum contre cette mesure. Un record mondial en matière de démocratie directe - et un signal fort adressé aux responsables politiques, qui doit maintenant être confirmé dans les urnes le 28 novembre.

L'enjeu est on ne peut plus clair: la loi Covid-19 renforcée est discriminatoire pour de larges parts de la population, elle introduit une surveillance numérique de masse et renforce le pouvoir du gouvernement. Face à la propagande omniprésente et aux fausses nouvelles, nous proposons des explications claires et une information sobre et factuelle. Ce que vous pouvez lire ci-après est attesté, et vous pourrez le vérifier en consultant les sources et les informations complémentaires proposées.

Nous attirons en particulier votre attention sur l'interview que nous a accordée le professeur Michael Esfeld, philosophe de renommée internationale de l'Université de Lausanne, qui déclare: «Ce qui se passe actuellement est dangereux pour la démocratie.» Les politiques paternalistes de l'État priveraient les citoyens de leurs droits.

Nous pouvons nous y opposer - avec un «non» franc et massif à la loi Covid, inutile et extrême, le 28 novembre.



Interview avec le Prof. Michael Esfeld

Le philosophe des sciences de l'Université de Lausanne craint pour notre Etat de droit: «Ce qui se passe maintenant est dangereux pour la démocratie.»



Kathi Fleig et les effets des mesures

«Le certificat Covid est une catastrophe pour la branche», affirme cette propriétaire de fitness et ex-championne du monde dans une interview avec LIBRES.



Un manifestant avec le slogan: «Virus = laissez-passer pour le démantèlement de la démocratie?»

Non à la discrimination et à la division de la société!

Le 28 novembre, nous voterons sur la loi Covid renforcée. Le peuple pourra à nouveau voter grâce au référendum qu'un nombre record de Suisses ont signé. Nous avons maintenant une chance unique d'oeuvrer ensemble pour surmonter la division de la société. Disons «non» à la discrimination, à la surveillance de masse et à la dégradation des droits civils.

Le 28 novembre prochain est l'une des dates de votation populaire les plus importantes de ces dernières années: les électeurs suisses auront en effet l'occasion unique ce jour-là de remettre notre pays sur les rails et d'en finir avec la dangereuse division de la société. Le référendum sur la loi Covid a été rendu possible grâce au nombre record de signatures récoltées: 187'000!

Jamais, dans l'histoire de la démocratie directe de notre pays, les citoyens n'ont été aussi nombreux à signer un référendum. Et dans des délais très courts: trois semaines! Un signal fort qui doit maintenant être confirmé par un «non» dans les urnes le 28 novembre.

L'aide économique n'est pas concernée

Le 13 juin 2021 déjà, 40 % de l'électorat ont dit «non» à la loi Covid. Celles et ceux qui ont dit «oui» l'ont fait avant tout parce qu'ils ne voulaient pas mettre en péril l'aide économique fournie par la Confédération aux entreprises touchées par les mesures. Cet argument massue avancé par les partisans tombe complètement à plat pour la votation du 28 novembre: en effet, la grande majorité des paiements compensatoires expirent en mars 2022, et d'ici là, la loi s'appliquera même en cas de vote négatif.¹

Suite à la page 2

Sommaire

- | | | | | | |
|----|-------------------------------------|----|-------------------------------|----|--|
| 03 | Fake news de Berne | 07 | Les coûts de la pandémie | 15 | Pandémie du petit nombre |
| 04 | Tout le pouvoir au Conseil fédéral | 08 | Interview avec Prof. Esfeld | 16 | Efficacité des vaccins |
| 05 | Indigne d'un Etat de droit | 11 | Une surveillance mondiale? | 17 | Le Réseau d'enseignants Suisse |
| 06 | Contradictions et fausses promesses | 12 | Les pseudo-chiffres de l'OFSP | 18 | Interview avec Kathi Fleig |
| | | 13 | Pandémie des non-vaccinés | 19 | Ensemble contre la discrimination |
| | | 14 | Une vaccination sans fin? | 19 | Les Amis de la Constitution - une maison pour beaucoup |
| | | 14 | Les bases du certificat | | |
| | | 15 | Surcharge des hôpitaux | | |

Suite de la page 1

Empêcher les durcissements inutiles

Ce vote ne porte que sur les durcissements inutiles et extrêmes de la loi Covid, qui ne permettront en rien de contenir la pandémie mais qui causeront d'énormes dommages à notre société et à notre démocratie directe.

Voici les quatre principaux points qui sont l'enjeu du référendum du 28 novembre:

1. Les personnes non vaccinées sont discriminées, la société est divisée!

Les règles de quarantaine, strictes, sont réservées aux personnes qui ne veulent ou ne peuvent pas se faire vacciner. D'autres réglementations, comme l'obligation coûteuse de dépistage pour les vols de retour de l'étranger, ne s'appliquent qu'aux personnes non vaccinées. Cependant, comme les personnes vaccinées peuvent également être infectées et être contagieuses, cette inégalité de traitement n'est, d'un point de vue objectif, pas justifiée.

Voilà en effet qui introduit une discrimination à l'encontre des personnes non vaccinées, discrimination qui va encore s'accroître à l'avenir. Avec le certificat Covid en prime, c'est la vaccination obligatoire indirecte pour tous. Des personnes perdent leur emploi parce qu'elles ne veulent pas se faire vacciner, des amitiés se brisent, des familles se divisent. Tout comme la société. Pas très suisse tout cela.

2. Une surveillance électronique massive de la population est mise en place!

La Confédération met en place une «recherche

de contacts complète, efficace et numérique», un système dit TTIQ («tests, traçage, isolement et quarantaine»). Autrement dit, une surveillance électronique en bonne et due forme des citoyens, de leur vie et de leurs contacts sociaux, de leurs déplacements et de leurs voyages. Les données doivent être stockées dans des bases de données centrales. Un peu comme en Chine, avec une surveillance totale et un système de points attribués aux «bons» éléments! Ceci est d'autant plus injustifiable que rechercher les contacts est inefficace selon l'Organisation mondiale de la santé (OMS). Et nous sommes en train de l'introduire à l'échelle nationale?²

3. Le certificat Covid est utilisé abusivement comme un instrument de discrimination; mise en place d'une contrainte indirecte à la vaccination!

Le certificat Covid menace notre société ouverte et libre. La vie et la liberté de mouvement de tous les citoyens sont contrôlées et limitées. L'obligation de certificat crée une contrainte qui oblige à se faire vacciner. Les personnes non vaccinées ne peuvent plus participer de manière égale à la vie sociale. Le certificat est utilisé pour contrôler l'accès à de vastes domaines de la vie publique: événements sociaux, sportifs et culturels tels que concerts et représentations théâtrales, visites à l'hôpital, événements politiques et même au travail.³

4. Le Conseil fédéral se voit attribuer encore plus de pouvoir pour imposer des mesures Covid!

Le Conseil fédéral est habilité à fixer les critères

et les seuils pour restreindre la vie économique et sociale. Il peut ainsi contrôler l'ensemble de la vie des citoyens. Cette extension de pouvoir signifie un nouveau glissement du pouvoir de décision du Parlement et du souverain vers l'exécutif. Voilà qui est antidémocratique et dangereux. Les pouvoirs du Conseil fédéral doivent au contraire être démantelés et le contrôle revenir au Parlement.

Dire «non» pour rétablir l'Etat de droit

Le Conseil fédéral s'accroche à son trop grand pouvoir, ce qui est une contradiction dans notre système politique suisse qui a fait ses preuves: celui-ci est en effet conçu de telle sorte qu'aucune institution du pays ne s'arroge trop de puissance et puisse dominer les autres. Les arguments avancés par le Conseil fédéral en faveur de la loi Covid ne sont donc pas convaincants et ne correspondent pas aux faits (voir article p. 3).

Par exemple, son affirmation selon laquelle il ne sera plus possible de voyager à l'étranger si la loi Covid est rejetée est fautive. Il n'y a en revanche rien à redire à un certificat volontaire pour ceux qui souhaitent voyager. Tout indique néanmoins que, chez nous, l'on abuse de ce certificat en discriminant des parts importantes de la population et en les empêchant d'exercer leurs droits fondamentaux et leurs libertés naturelles.⁴ Nous ne voulons pas d'une société à deux classes!

Il ne saurait donc y avoir qu'une seule réponse le 28 novembre: un «non» franc et massif à la loi Covid, inutile, extrême et si peu suisse! Un «non» pour rétablir l'Etat de droit. Et pour empêcher la discrimination et la division. Pour le bien de tous les citoyens, pour le bien de la Suisse! Sources en ligne: ①

Impressum

Editeur:

Association Moment!, 3000 Berne.

L'association «Moment!» entend fournir à de larges couches de la population des informations et des faits qui sont négligés par les comptes rendus de plus en plus partiels des grands médias.

La présente publication est basée sur des faits, elle est critique, non partisane et entend contribuer à la formation de l'opinion. Cette édition est essentiellement consacrée à la votation sur la loi Covid du 29 novembre 2021.

Distribution: Le journal «LIBRES» est distribué gratuitement, et ce, grâce aux dons reçus.

Dons: Raiffeisen Schweiz Genossenschaft, 6312 Steinhausen, BIC: RAIFC22XXX, IBAN: CH06 8080 8008 7221 5182 3

www.moment-online.ch

Photos: Adobe Stock & Shutterstock

L'association Moment! n'assume aucune responsabilité pour de liens internet externes.

Toutes les sources en ligne!

Pas d'affirmations à l'emporte-pièce dans ce journal, toutes les informations sont étayées par des sources fiables.

Et pour que vous puissiez vérifier aussi facilement et rapidement que possible toutes les informations contenues dans cette édition, vous trouverez un numéro à la fin de chaque article. (①)

Le code QR vous conduira au site web www.moment-online.ch/fr/sources, où vous trouverez toutes les sources ainsi que, parfois, des informations complémentaires.

En vous souhaitant une passionnante et fructueuse lecture!



Le 23 octobre 2021, s'est tenu l'un des plus grands rassemblements que la Suisse ait connus ces dernières décennies. Selon des estimations indépendantes, ce sont en effet quelque 50'000 manifestants pacifiques qui ont fait entendre leur voix contre le régime coronavirus du Conseil fédéral, de plus en plus absurde. Les médias mainstream se sont une fois de plus ridiculisés en parlant de «quelques milliers de manifestants». (Photo: Gonzalo Garcia)

Les fake news du Conseil fédéral

Le Conseil fédéral fait campagne en faveur du «oui» à la loi Covid en avançant une foule d'arguments qui sont manifestement faux. Voici quelques rectifications en vue de la votation du 28 novembre.

Pour le lancement de sa campagne en faveur de la loi Covid, le Conseil fédéral a diffusé toute une série de fake news lors de la conférence de presse du 27 septembre 2021.¹ Nous les avons soumis à une vérification des faits; voici ce qu'il en est en réalité.

Le Conseil fédéral affirme que:

<p>• la liberté de voyager sera limitée sans certificat Covid.</p> <p>En fait, il est possible de voyager dans l'UE et dans le monde entier même sans certificat. Il vous suffit de prouver que vous avez été testé ou vacciné. Certains pays, comme le Royaume-Uni, ne connaissent pas le certificat Covid. Il est même interdit dans certains États américains.</p>	<p>Faux!</p> <p>Juste!</p>	<p>• Des aides financières importantes disparaîtraient en cas de vote négatif.</p> <p>En fait, pratiquement toutes les aides financières expireront à la fin 2021 ou à la fin mars 2022 (d'ici là, un durcissement des mesures est à prévoir même en cas de vote négatif).</p>	<p>Faux!</p> <p>Juste!</p>
<p>• Le certificat Covid est nécessaire pour le tourisme.</p> <p>En fait, c'est le tourisme qui souffre de l'obligation du certificat. Ce dernier cause en effet d'énormes dommages à cette industrie. Afin d'atténuer quelque peu ce préjudice, certaines destinations touristiques suisses proposent désormais des tests gratuits. Elles ne le feraient pas si cette obligation était une bénédiction pour eux.</p>	<p>Faux!</p> <p>Juste!</p>	<p>• Sans certificat, on risque un nouveau confinement.</p> <p>En fait, rien ne justifie un confinement, que ce soit avec ou sans certificat. Depuis que la vaccination est disponible, la Confédération a l'obligation de réduire et de mettre fin à toutes les mesures prises pour lutter contre le coronavirus, comme le stipule d'ailleurs la loi Covid-19 et comme le Conseil fédéral l'a promis lui-même le 26 mars dernier: «Si toutes les personnes disposées à se faire vacciner le sont d'ici juillet, il n'y aura plus besoin de mesures supplémentaires.»</p>	<p>Faux!</p> <p>Juste!</p>
<p>• La suppression du certificat Covid aurait un impact négatif sur l'industrie hôtelière et la restauration.</p> <p>En fait, le certificat Covid entraîne manifestement une diminution massive du chiffre d'affaires pour la gastronomie. Le 29 septembre 2021 déjà, le «Tages-Anzeiger» faisait état d'une baisse de 17 %. Le certificat obligatoire conduira encore plus d'entreprises à la faillite et détruira des milliers d'emplois.</p>	<p>Faux!</p> <p>Juste!</p>	<p>• Sans certificat, les entreprises devraient fermer.</p> <p>En fait, c'est la politique brutale du Conseil fédéral qui entraîne des faillites, des fermetures d'entreprises, des licenciements et des pertes d'emplois dans l'hôtellerie, la restauration, l'événementiel et la culture. Dans le même temps, la dette nationale atteint des niveaux record. La classe moyenne et les générations futures paieront la facture.</p>	<p>Faux!</p> <p>Juste!</p>
<p>• En cas de NON le 28 novembre, la Confédération ne pourrait plus délivrer un certificat Covid.</p> <p>En fait, la Confédération et les cantons peuvent proposer, comme prestation pour les citoyennes et les citoyens, un certificat facultatif pour les voyages à l'étranger. En prétendant le contraire, le Conseil fédéral tente de faire du chantage et d'influencer la population pour qu'elle dise oui à la loi Covid le 28 novembre.</p>	<p>Faux!</p> <p>Juste!</p>	<p>• Le certificat Covid permettrait la tenue de manifestations.</p> <p>En fait, le festival Alba de Zurich a été annulé malgré l'obligation du certificat, ce qui est une discrimination crasse à l'encontre de nos concitoyens albanais. Aucun fondement du point de vue médical, car même les personnes vaccinées sont porteuses de virus et peuvent être contagieuses. Etant donné que tous ceux qui veulent se faire vacciner le sont depuis longtemps, ces restrictions discriminatoires doivent être levées, comme la promis le Conseil fédéral.</p>	<p>Faux!</p> <p>Juste!</p>



Celui qui, comme le Conseil fédéral, diffuse autant de fausses informations n'a manifestement pas de véritables arguments. Cela n'appelle donc qu'une seule chose le 28 novembre: un NON déterminé au dangereux durcissement de la loi Covid!

(Photos: CdP du 27.09.21)
Sources en ligne: [2](#)

Tout le pouvoir au Conseil fédéral?

Le 11 août, le Conseil fédéral proclamait la phase de normalisation. Mais pas question encore de normalité. Si nous voulons que nos droits fondamentaux s'appliquent à nouveau et que notre État de droit libéral soit rétabli, le peuple doit maintenant dire «non» à la loi Covid.



Ces mesures ne présentent aucun avantage tangible, elles causent en revanche des dommages considérables et doivent être abrogées immédiatement. Il appartient maintenant au peuple de restaurer l'État de droit libéral. (Photo: admin.ch)

On a dit que le certificat serait levé à la fin de l'été. Or, non seulement cela n'a pas été le cas, mais nous avons eu droit à sa prolongation. On a dit que les mesures prendraient fin dès que la population adulte désireuse d'être vaccinée l'aurait été. Or, bien que ce soit le cas depuis longtemps, on continue à renforcer les mesures. Le Conseil fédéral ne semble pas être touché par ces contradictions. Il continue à s'accrocher à son pouvoir et à sa politique de mesures qui a pourtant totalement échoué.

Des mesures qui ont fait gonfler la dette à quelque 40 milliards. Les services de psychiatrie de l'enfance et de l'adolescence sont à nouveau engorgés et les délais d'attente peuvent aller jusqu'à six mois. Les services de psychiatrie aiguë sont au bord de l'effondrement. La xénophobie et l'hostilité envers les jeunes se sont aggravées avec le certificat. L'enseignement universitaire n'est plus ouvert à tous les étudiants, ce qui est contraire à la Déclaration universelle des droits de l'homme. Les droits fondamentaux ne sont plus qu'une option. Et si l'on considère les bran-

ches à bas salaires telles que l'hôtellerie, le tourisme, la culture, le sport et les loisirs, elles sont toujours soumises à des mesures qui restreignent leurs activités. Dans tous ces secteurs, les salaires sont loin d'atteindre les niveaux d'avant la pandémie. Une fois de plus, ce sont les travailleurs qui sont le plus durement touchés.

Un restaurateur a récemment déclaré à ce propos: «Je n'ai pas honte de traiter toutes les personnes sur un pied d'égalité et ça me fait mal lorsque je dois refuser des clients qui génèrent du chiffre d'affaires. Je suis nouveau dans ce restaurant et tout se passait bien jusqu'ici, mais le certificat me fait maintenant craquer. Si l'État préfère me voir à l'aide sociale plutôt que dans les affaires, alors qu'il en soit ainsi.»

On peut se poser la question de savoir si les mesures prises contrebalancent les dommages qu'elles provoquent. Le bilan n'est guère réjouissant: les mesures du Conseil fédéral n'ont en effet pas eu une influence déterminante sur la pandémie. Au début de la crise, c'est le confinement qui n'a pas eu un impact tangible sur

le nombre de cas, et aujourd'hui c'est le certificat Covid qui n'a pas pu empêcher la vague de cet été. Étant donné que ces mesures ne présentent aucun bénéfice mesurable, mais qu'elles causent de sérieux dommages à l'économie et à la société, elles doivent être abrogées sans attendre. Mais comme le Conseil fédéral ne veut pas le faire de son propre chef, c'est au peuple maintenant de rétablir l'État de droit libéral par cette votation, à lui de rétablir la normalité. Et nous pouvons le faire en toute bonne conscience. Le taux de vaccination et, surtout, le taux d'infection sont tels, que l'on ne doit plus s'attendre à l'avenir à une recrudescence des cas comme au printemps et à l'automne 2020.

Il est grand temps que, en disant «non» au projet de loi Covid, nous mettions fin au régime peu helvétique d'un Conseil fédéral aux pleins pouvoirs, que nous restaurions nos droits fondamentaux, que nous revenions aux processus démocratiques habituels, que nous rétablissions l'État de droit libéral et que nous nous engageons ainsi sur la voie de la normalité.

Ne prenons pas l'habitude de voir notre vie entière réglementée par l'État. Nous sommes des citoyens responsables, nous n'avons plus besoin de condescendance et nous sommes parfaitement capables de veiller à notre santé par nous-mêmes, de faire face au virus et de vivre avec pragmatisme.

Rejetons la panique collective véhiculée dans les médias et reconstruisons ensemble notre pays, afin d'offrir à nos jeunes en particulier la perspective d'une vie dans la liberté et la responsabilité personnelle. Je voterai donc «non» à la loi Covid.



David Trachsel est président des Jeunes UDC Suisse et a été élu au Grand Conseil du canton de Bâle-Ville en octobre 2020.

Un prof. d'Harvard: le vaccin n'empêche pas la contagion

Le professeur Subramanian est considéré comme une sommité. Sa dernière étude, menée dans 68 pays et 3 000 comtés américains, sur le lien entre les taux de vaccination et les nouvelles infections, a de quoi surprendre.

Il montre le contraire de ce que l'on supposait auparavant: les nouvelles infections chez les champions de la vaccination sont même légèrement plus nombreuses! «On peut par exemple illustrer l'absence de corrélation entre le pourcentage de la population entièrement vaccinée et les nouveaux cas de Covid 19 en comparant l'Islande et le Portugal. Ces deux pays ont plus de 75 % de leur population entièrement vaccinée et comptent plus de cas de Covid pour 1 million d'habitants que des pays comme le Vietnam et l'Afrique du Sud, où seulement 10 % de la population est entièrement vaccinée.»

L'étude portant sur 3 000 comtés américains n'a pas non plus montré de lien entre la vaccination et l'infection. Conclusion: aucune preuve de l'hypothèse selon laquelle les nouvelles infections diminueraient une fois les gens vaccinés!

Sources en ligne: 3

Manque d'expertise ou simple fraude?

«Je déclare depuis avril 2020 que beaucoup plus de personnes devraient déjà être immunisées que ce que l'on affirme en général. Le gouvernement devrait-il donc chercher conseil auprès de étudiants en médecine du 4e semestre? Ou peut-être que mon ancien camarade de classe Ignazio Cassis pourrait ressortir ses notes. Nous avons appris dans l'introduction à l'épidémiologie que pour identifier et surveiller une épidémie, il fallait constituer sans attendre une cohorte représentative de la population. C'est la seule façon d'assurer une véritable surveillance d'une épidémie virale d'ampleur nationale en termes d'incidence, de prévalence, de gravité de la maladie et de statut immunitaire (tests d'anticorps et d'immunité des lymphocytes T). Pourquoi cela n'existe-t-il pas encore aujourd'hui?

Conclusion: Soit nous croyons qu'il n'y a personne dans la task force, à l'OFSP, parmi les médecins cantonaux et le gouvernement qui ait les connaissances médicales d'un étudiant en médecine, soit on nous dupe!»

Dr Thomas Binder

Indigne d'un État de droit démocratique

Gouverner par décret nuit à notre démocratie. Disons donc «non!» à la vaccination obligatoire et à la discrimination, le 28 novembre!

Confusion, incompréhension, mesure difficile à comprendre, voilà comment j'ai perçu la situation après la prise de pouvoir du Conseil fédéral, semblable à un coup d'État, avec l'introduction du confinement le 16 mars 2020. Comment cela a-t-il été possible? Députée cantonale, j'ai prêté serment à la Constitution. Et je me suis posée la question de savoir comment on pouvait porter atteinte à cette dernière et à la séparation des pouvoirs qui en découle.

La loi sur les épidémies - l'origine des misères

Eh oui, la loi sur les épidémies le permet - et c'est là qu'il faut chercher l'origine de toutes ces misères, et les conséquences et dommages collatéraux dévastateurs. Les habitants de ce pays réalisent aujourd'hui le chaos que les ordonnances et leurs modifications à répétition ont causé. La sécurité juridique n'existe presque plus, et d'innombrables procédures judiciaires ont été et sont intentées aux frais du contribuable.

Cela étant, les coûts des tests PCR inutiles, qui ne sont autorisés qu'à des usages de laboratoire et non de diagnostic, peuvent difficilement être quantifiés. Comme il devrait être de notoriété publique désormais, un seul test ne fournit aucune information sur la contagiosité et la transmissibilité du virus, sans parler qu'un test positif chez des personnes ne présentant aucun symptôme ne permettrait pas de conclure à une transmission asymptomatique.

Et pour couronner le tout, comme un zeste d'absurde et de disproportion supplémentaire, on a introduit le certificat Covid, et ce, bien que des avocats et des professeurs d'université soient pratiquement unanimes pour dire que cela ne re-



Jamais auparavant la confiance d'une grande partie de la population suisse dans le pouvoir n'a été aussi profondément ébranlée qu'aujourd'hui. Plus ces mesures arbitraires se poursuivent, plus le retour à une démocratie consensuelle sera ardu. (Photo: Manif à Rapperswil, 16.10.21)

pose sur aucune base légale. Les entreprises sont harcelées et contraintes d'assumer des tâches de contrôle indignes.

On peut se demander quelles autres mesures on nous réserve encore à l'avenir. Des mesures qui ne sont évidemment plus que politiques, et qui ne sont pratiquement jamais proclamées comme étant une réponse à une urgence sanitaire.

Discrimination à l'encontre de larges segments de la population

En outre, l'obligation du certificat Covid, la vaccination obligatoire et le port du masque obligatoire (qui ne repose sur aucune base légale) conduisent à une discrimination sans précédent de certaines catégories de la population, et ce, dans un État de droit dit démocratique. L'ordonnance Covid-19 règle clairement les exceptions à l'obligation de vaccination et de port du masque, mais le grand public n'en est souvent pas informé.

Voilà qui favorise fortement la dénonciation. Quant à savoir comment nous pourrions surmonter cette division de la société, cela reste un mystère pour moi en ce moment.

Un «non» résolu le 28 novembre!

Electrices, électeurs, faisons notre devoir le 28 novembre et rejetons les modifications de la loi Covid-19, en particulier l'obligation du certificat! Faisons preuve d'unité à cette occasion et construisons un avenir digne d'être vécu pour nos enfants et les jeunes générations, loin de la propagande macabre et souvent incohérente des autorités et des médias.

Mettons également un terme à la situation insupportable que créent les vaccinations et les masques obligatoires!



Dr Barbara Müller est députée PS du canton de Thurgovie et géologue EPF.

Photo: Donato Casparin



loicovid-non.ch

Discriminer les gens?

NON

au durcissement dangereux de la loi Covid

Contradictions et fausses promesses

Les contradictions semblent faire partie de la «nouvelle normalité». Nous vous en proposons quelques-unes ici et vous montrons comment évaluer les promesses faites et ce qui se passera dans le futur.

Depuis le 13 mars 2020, en Suisse, les contradictions font partie du quotidien de la pandémie. Ce même jour, le Conseil fédéral informe le grand public, à la surprise générale, de la fermeture des écoles à partir de la semaine suivante. L'exécutif semblait jusque-là poursuivre une stratégie judicieuse pour ralentir la propagation du coronavirus.

Il pensait à juste titre que les enfants et les écoles n'étaient pas un moteur de la pandémie, ce qui correspond effectivement aux faits scientifiques connus à ce jour.

Un tournant inexplicable

Le 16 mars, on assiste à un tournant inexplicable avec l'annonce du premier confinement. La science considérait jusqu'alors que les confinements pour les maladies respiratoires ne présentaient aucun avantage patent. En 2019, l'OMS concluait après des décennies de recherches scientifiques que les confinements ne présentaient aucun avantage pour contenir un virus comparable au SRAS-CoV-2.

Les contradictions semblent désormais être la nouvelle normalité. Et la question de la vaccination aura été de loin la contradiction la plus crasse.

On adapte les arguments de manière arbitraire

On a parlé pour la première fois d'un certificat le 24 mars 2020 déjà. Un certificat qui était censé montrer qui étaient les personnes vaccinées et les personnes guéries, afin d'ouvrir



«Qu'importe ce que j'ai dit hier!», telle semble être la devise des politiques.

à nouveau l'économie et les voyages, bref, de revenir à la normalité. Cette proposition équivalait déjà à la règle dite des 2G, à savoir l'obligation d'être vacciné ou guéri. Puis, au début du mois d'avril 2020, on a mis en avant pour la première fois la nécessité de vacciner l'ensemble de la population mondiale, nécessité que Angela Merkel et d'autres chefs de gouvernement ont ensuite réaffirmée.

Cela n'aurait toutefois de sens pour un virus comme le SRAS-CoV-2 que si la vaccination empêchait la transmission du virus. On notera

avec intérêt qu'aucun des fabricants de vaccins n'a mené d'étude pour vérifier l'efficacité du vaccin à réduire la transmission. Les autorités concernées n'ont pas non plus exigé d'études avant d'accorder leur approbation. Mais pourquoi donc devrions-nous tous être vaccinés si cela ne garantit pas la propagation de la maladie?

Comme il est impossible de répondre à cette question, l'argument de la protection du système de santé contre la surcharge a à nouveau été avancé pour justifier la vaccination. Un argument qui contredit pourtant également les faits. En 2020, on n'a en effet pas constaté d'augmentation de la mortalité chez les moins de 65 ans, ce qui signifie que le coronavirus est inoffensif pour cette tranche d'âge. Les épidémies de grippe sont statistiquement beaucoup plus dangereuses pour cette dernière.

Abolir le certificat en votant «non» le 28 novembre

Mais pourquoi le gouvernement, les autorités et les médias propagent-ils régulièrement l'idée que seuls des taux de vaccination élevés peuvent nous ramener à une vie normale? Les données provenant de pays où ce taux est élevé montrent que tel n'est pas le cas. Ces données montrent également que l'affirmation selon laquelle le certificat Covid ne serait utilisé qu'à titre provisoire ou qu'il serait utile pour contenir le virus est une vaine promesse.

Si l'on regarde et écoute attentivement, on peut imaginer comment les choses vont évoluer à l'avenir. Depuis octobre 2021, la réalisation régulière de tests payants, associée à la pénurie de l'offre de tests, entérine de facto la règle des 2G et correspond relativement bien aux plans qui avaient été communiqués au début de la pandémie. Ne vous bercez pas d'illusions, la certification obligatoire et les vaccinations régulières ne vont pas disparaître de si tôt.

A moins que le souverain ne tire les conclusions de cette pandémie de contradictions et ne dise non le 28 novembre!

”

«Au fond, en cas de pandémie, une petite dictature est un bon moyen de gérer le problème.»

L'incroyable déclaration de Peter Indra, chef de l'Office de la santé publique de Zurich, au «ZDF Auslandsjournal» (Photo: zh.ch)



3e partie de la phase de normalisation: suppression des mesures

Que disait-on alors, le 21.04.2021, lorsque le Conseil fédéral et l'OFSP ont présenté leur modèle en trois phases? «Lorsque tous les adultes qui le souhaitent auront été pleinement vaccinés, la phase de normalisation pourra commencer. Le Conseil fédéral estime que les restrictions sociales et économiques ne se justifient plus dans ce cas.

Les mesures restantes (restrictions d'accès et limitation des capacités) devront être levées progressivement. Cette stratégie sera maintenue même si, contrairement aux attentes, la propension de la population à se faire vacciner reste faible.» Sources en ligne: 4

L'auto-habilitation de la «Swiss Science Task Force»

«Le Swiss National COVID-19 Science Task Force, un groupe d'expert-e-s censé informer les décideurs des résultats scientifiques de la crise du coronavirus, continue de jouir d'une position extraordinaire et d'influencer la vie quotidienne des Suisses d'une manière sans précédent. Un débat sur sa légitimité et son rôle est plus que jamais nécessaire.

Il est surtout grand temps d'examiner d'un œil critique la qualité de ses travaux scientifiques.» Voilà pour l'introduction du très intéressant article sur la science en mode pandémie». Une excellente recherche pour mieux évaluer la situation actuelle. Sources en ligne: 5

270 millions de personnes risquent de mourir de faim à cause des mesures

L'ONG allemande Welthungerhilfe a récemment présenté des chiffres effarants: la crise économique induite par les mesures anti-covid a entraîné une augmentation spectaculaire de la faim et de la pauvreté. La situation est particulièrement alarmante en Afrique, en Asie du Sud et en Amérique centrale. Selon l'ONU, 270 millions de personnes sont actuellement menacées de famine. Soit deux fois plus qu'avant la pandémie.

Et la Banque mondiale prévoit que jusqu'à 149 millions de personnes dans le monde tomberont dans l'extrême pauvreté d'ici la fin de l'année. Des prévisions qui devraient donner matière à réflexion à tous les partisans des mesures prises. 6

Les coûts immenses de la «pandémie»

Les mesures coronavirus causent des dommages incroyables. Et les coûts sociaux sont encore plus importants que les coûts financiers.

Jamais la Confédération helvétique n'a pu se permettre une politique aussi coûteuse. L'année dernière, le déficit national a atteint le chiffre record de 15,8 milliards de francs suisses en raison des mesures coronavirus.

Et le trou dans les caisses fédérales, que la classe moyenne et les générations futures devront combler en fin de compte, ne cesse de se creuser: pour l'année en cours, la Confédération prévoit en effet un déficit à nouveau en augmentation de 17,4 milliards de francs.

Une dette record qui s'explique par les mesures prises par nos autorités, et qui se monte, selon cette dernière, à 16,4 milliards.¹

Coupe à blanc dans l'économie

Mais le déficit est une chose. Le tableau devient encore plus sombre lorsqu'on considère l'ensemble de la situation: la NZZ a chiffré le coût de la crise du coronavirus à 138 milliards de francs dès l'automne 2020.²

Les mesures imposées par les autorités provoquent une coupe rase dans de nombreux secteurs de l'économie. Selon l'association professionnelle Gastrosuisse, 53 000 emplois ont été détruits dans le seul secteur de la gastronomie depuis l'année dernière.³ Les coûts induits sont immenses, sans parler des tragédies humaines qui se cachent derrière les chiffres bruts.

Le journal anglais «The Guardian» estime que 1,1 des 3,3 milliards de travailleurs dans le monde sont gravement touchés par les mesures coronavirus et risquent de perdre leurs moyens de subsistance.⁴



Les mesures imposées par les autorités provoquent des dégâts dévastateurs, des fermetures d'entreprises et des licenciements dans de nombreux secteurs de l'économie, tandis que le trou dans les caisses fédérales ne cesse de se creuser.

Les victimes: les jeunes - et notre liberté

Même si, en fin de compte, la situation ne devait pas être aussi dramatique, les coûts psychologiques et sanitaires de la «pandémie» sont bien plus importants que les coûts purement financiers.

Les enfants et les jeunes sont particulièrement touchés; les services psychiatriques en charge des plus jeunes sont déjà surchargés.

Cela étant, la plus grande victime de la pandémie de mesures est probablement notre liberté. Ce sont en effet nos droits humains fondamentaux qui sont bafoués. C'est l'érosion délibérée de la cohésion sociale. Tout cela est sans commune mesure avec les avantages et l'efficacité des mesures engagées.⁵

Il est d'autant plus important que nous envoyions un signal clair le 28 novembre et que nous disions «non» à la division de la société.

Sources en ligne: ¹⁹



Certificat Covid
=
Vaccination permanente!

NON au durcissement
dangereux
de la loi Covid

«Actuellement, notre démocratie est en danger»

Pour le philosophe Michael Esfeld, le certificat donne un faux sentiment de sécurité. La politique paternaliste du Conseil fédéral priverait selon lui les citoyens de leurs droits. Ne plus accepter les gens comme des êtres libres et responsables revient à détruire la science et la démocratie.

Un appartement dans la verdure, lumineux, plein de livres et manifestement habité par une famille avec des enfants - Michael Esfeld nous y accueille de manière amicale, simple et très chaleureuse. Nous entrons sans tarder dans le vif du sujet:

Monsieur Esfeld, le vote du 28 novembre sera très important. Il s'agit de quatre extensions à la loi dite Covid-19. J'aimerais aborder plus spécifiquement la question du «certificat». Une sorte de ticket d'entrée dans la vie publique. Vous ne pouvez l'obtenir que si vous êtes doublement vacciné ou guéri ou si vous vous faites tester tous les deux jours. Nous faisons ici le grand écart entre la sécurité, que l'État veut nous donner, et l'exigence de liberté. Nos droits fondamentaux s'en trouvent massivement restreints. Qu'en pense le philosophe des sciences?

Puisque vous avez mentionné ce grand écart, faisons un petit retour en arrière philosophique. Je ne m'exprime pas ici au nom d'une institution ou d'un parti, mais en tant que philosophe, scientifique et citoyen de notre pays. L'État est là pour vous protéger. Par exemple, de quelqu'un qui utilise la violence contre vous. Comment peut-il le faire? Pour que personne ne puisse vous menacer dans la rue, il faudrait que l'État sache où chacun se trouve à tout moment afin de pouvoir découvrir qui menace qui. Si l'on pousse aussi loin cette exigence de sécurité, on peut oublier la liberté. Le dilemme n'est pas nouveau. Et c'est exactement ce à quoi nous assistons aujourd'hui: on soupçonne tous les citoyens d'être potentiellement des porteurs de virus et de menacer d'autres personnes dans leur vie quotidienne. Lorsque, par exemple, vous allez au restaurant, au centre de fitness ou à l'université. Et le certificat est justement censé vous permettre d'échapper à cette suspicion.

D'un point de vue scientifique, nous n'avons aucune preuve que les personnes qui ne présentent aucun symptôme propagent des maladies dangereuses de manière significative. Pour ce qui est des vaccinations, nous savons bien trop peu de choses sur l'étendue et la durée de la protection qu'elles confèrent, ni si les personnes vaccinées ne peuvent vraiment pas propager les virus; nous ne pouvons pas encore nous prononcer sur les éventuels dommages à long terme causés par la vaccination. Les tests ne sont pas non plus sûrs à 100%. Le certificat donne donc un faux sentiment de sécurité. L'idée selon laquelle l'État ou quelques scientifiques disposeraient d'un savoir qui permettrait de réduire pour ainsi dire à zéro le risque de contracter un virus, et libérerait ainsi les gens de leur propre responsabilité de se comporter avec prudence en toute situation - du genre «nous avons maintenant un certificat et plus rien ne peut arriver» - est fausse.



Michael Esfeld est professeur de philosophie des sciences à l'Université de Lausanne et membre de la Leopoldina, l'Académie allemande des sciences. Dans le débat sur la pandémie de coronavirus, il se distingue par ses positions claires en faveur de la liberté et des droits fondamentaux.



«On a fait des modélisations et affirmé que si on limitait les contacts sociaux, le virus se propagerait moins. Or, nous savons maintenant que cela est empiriquement faux.»

Ne pensez-vous pas qu'il est judicieux que l'État s'occupe de la santé? Nous assistons vraiment à un changement de paradigme ici. Auparavant, cette responsabilité en incombait au corps médical. Aujourd'hui, c'est l'État qui agit.

Vous avez mentionné le changement de stratégie: au lieu de combattre le virus au niveau médical, on le combat maintenant au niveau politique, par exemple en imposant des confinements. On a fait des modélisations et affirmé que si on limitait les contacts sociaux, le virus se propagerait moins. Or, nous savons maintenant que cela est empiriquement faux.

Si nous examinons les pays où il n'y a pas eu de confinements, nous constatons que la pandémie n'y a pas été pire. Des mesures politiques de ce genre n'ont pas permis de protéger la santé de manière tangible, mais elles ont entraîné d'énormes dégâts. Si vous limitez les déplacements, vous limitez les contacts sociaux. Pour de nombreuses personnes, et surtout pour les personnes âgées, ces contacts sont une source de santé et d'énergie. Si l'on regarde les statistiques, on s'aperçoit que la limitation des contacts sociaux a entraîné des décès. Des gens sont décédés non

pas à cause du coronavirus, mais à cause des mesures politiques. On voit que la santé doit être protégée; il ne s'ensuit toutefois pas que l'on peut imposer certaines mesures à tout le monde, autrement dit de mettre tout le monde dans le même sac. Personne ne met en danger autrui intentionnellement ou par négligence grave. Si je sais que certains groupes de personnes, des personnes âgées, sont mis en danger par un virus, je vais adapter mon comportement en conséquence et agir en toute responsabilité et avec le sens de la mesure.

Ce qui se passe actuellement est dangereux pour la démocratie car le Conseil fédéral met les gens sous tutelle. Il suffit de sortir dans la rue et de regarder ces affiches qui disent qu'il faut se laver les mains, garder ses distances, porter un masque! On se croirait au jardin d'enfants. Si on a le droit de vote, si on participe aux décisions politiques, alors on doit s'attendre à ce que l'on soit responsable et capable de prendre des décisions. Si tel n'est pas le cas, il faut carrément dire: «Vous devez voter pour ceci ou cela pour des raisons scientifiques ou politiques», voire même: «Pas question de voter non plus. Car si nous ne vous faisons pas confiance pour agir en individu responsable, nous ne pouvons pas non plus vous faire confiance pour voter.» Ce qui signifierait la fin de la démocratie.

L'État tente de légitimer ses actions d'un point de vue scientifique. Il dit prendre toutes ses décisions sur la base des recommandations de la Task Force. La science semble être ici un bloc monolithique. Est-ce la science qui parle?

Non. La composition de la Task Force est unilatérale, ce qui contredit les principes propres à la Suisse. Si vous voulez obtenir un conseil scientifique sur un certain sujet, vous devez écouter

tous les scientifiques qui ont quelque chose à dire et tenir compte des différentes opinions. Il est beaucoup question de diversité dans les sciences, mais il s'agit avant tout d'une diversité de points de vue. Certains scientifiques se sont mis en avant dans les médias et ont prétendu pouvoir parler au nom de la science, comme si la science était un monolithe qui prodigue certains conseils. Cette image de la science est fautive, car la science est d'abord un processus de recherche de connaissances. Il existe un consensus sur certaines méthodes d'acquisition de connaissances et sur l'acceptation de certaines données. Mais aucune instruction quant à la façon d'agir ou norme ne découle de ces données.

Pour la science moderne, la séparation entre les faits - découvrir ce qui est le cas - et les normes - dire ce qui devrait être le cas - est centrale. La science ne peut pas franchir ce dernier pas. Il y a confusion si l'on croit que la science peut donner des instructions. En revanche, tout le monde est capable de porter un jugement. Il n'y a aucune raison d'être privé de son libre arbitre par une prétendue science.

Vous avez parlé de responsabilité personnelle. Mais cela semble reposer sur des conceptions très différentes de l'être humain. Lothar Wierler, le président de l'Institut Robert Koch, a déclaré: «Ces mesures ne doivent jamais être remises en question.» Ça ressemble à de l'ironie. Mais il l'a dit sérieusement. Vous dites de votre côté: «Chaque personne peut en décider pour elle-même.»

Chaque personne peut en effet décider pour elle-même. Mais cette liberté de choix implique évidemment une responsabilité. Nous sommes des êtres sociaux. Chaque décision a un impact sur les autres. Nous devons tenir compte de leurs intérêts. Il ne s'agit pas d'une liberté débridée, mais d'agir en fonction de sa propre responsabilité. Cela fonctionne mieux que l'idée de trouver une solution qui permettrait de contrôler l'ensemble de la société, auquel cas, vous nuisez inévitablement à certaines personnes.

Si vous supprimez l'action responsable parce que vous pensez avoir la science de votre côté, alors

”
«Tout le monde est capable de porter un jugement. Il n'y a aucune raison d'être privé de son libre arbitre par une prétendue science.»

vous transformez les gens en objets physiques que vous pouvez contrôler à volonté au moyen de modèles. Inversement, la science dans son ensemble, notre État de droit et la démocratie sont fondés sur la reconnaissance que nous sommes des êtres libres, qui prennent des décisions après mûres réflexions et agissent en conséquence. Ces deux visions de l'être humain s'opposent. La science, c'est avant tout la curiosité de découvrir des faits. Si vous dites que l'on ne peut pas remettre en question quelque chose, alors c'en est fini de la science. Nous sommes alors en présence d'un processus de destruction de la science et de la démocratie, car les individus ne sont plus acceptés comme des êtres libres et responsables.

Vous partez de l'être humain doué de raison. Or, nombreuses sont les personnes qui prennent des risques, ce qui peut avoir un impact sur l'ensemble de la société. On dit par exemple, pour cette même raison, que l'on doit porter sa ceinture de sécurité. J'ai souvent entendu dire: «Comme j'accepte de porter la ceinture de sécurité dans la voiture, je porte aussi un masque.»

Nous évaluons les risques sur la base des preuves scientifiques disponibles. Nous avons la preuve statistique que si vous ne portez pas de ceinture de sécurité en voiture, vous avez plus de chances d'être blessé dans un accident. Il faudrait maintenant faire de même avec les masques. Mais les preuves manquent: rien ne prouve en effet que le port général du masque limite l'infection de manière statistiquement significative; c'était d'ailleurs l'opinion qui prévalait jusqu'au début

de l'année 2020. Il conviendrait donc d'opérer une approche prudente pour le moment: dans certaines situations, par exemple lorsque vous voyagez en tramway aux heures de pointe, il est approprié de porter un masque. Mais si vous avez toujours la même classe d'école, il ne semble pas très judicieux d'imposer aux enfants de porter un masque toute la journée, car cela leur serait dommageable.

La charge de la preuve incombe en principe à ceux qui exigent certaines mesures. Ils doivent être en mesure de prouver que les risques seront considérablement réduits, et ce, sans causer davantage de préjudice à l'autre partie. Le masque donne l'impression que les gens sont des porteurs de virus et non des individus raisonnables, libres et responsables.

Pourquoi ne pas restreindre les droits fondamentaux? Si quelqu'un prend un risque, on pourrait dire que c'est vraiment très égoïste de sa part que de vouloir simplement vivre sa vie sans penser qu'il pourrait être contagieux.»

Si je m'aperçois que je suis contagieux, je dois bien sûr restreindre ma liberté. La question porte ici seulement sur la suspicion générale. On affirme que les droits fondamentaux ne me sont pas simplement conférés en tant que personne, mais qu'ils sont désormais soumis à une condition fixée par des «scientifiques». Les individus ne sont plus reconnus comme ayant une dignité, laquelle leur confère des droits fondamentaux en tant qu'êtres rationnels. Les libertés n'existent plus désormais que dans les conditions fixées par le Conseil fédéral. On assiste ici à un retournement complet de notre démocratie et de l'État de droit, car le peuple est souverain et le Conseil fédéral n'a en principe pas le droit de restreindre les libertés.

Je dirais que le Conseil fédéral est clairement allé trop loin en exigeant le certificat Covid. Il divise la société car ce certificat équivaut de facto à une obligation de se faire vacciner. Si elles ne le font pas, de nombreuses personnes ne seraient plus en mesure de participer à la vie sociale et de continuer à travailler ou de poursuivre leurs études. Le Conseil fédéral s'arroge un pouvoir au-



Prof. Esfeld en discussion avec Christina Rüdiger: «La charge de la preuve incombe en principe à ceux qui exigent certaines mesures. Ils doivent être en mesure de prouver que les risques seront considérablement réduits, et ce, sans causer davantage de préjudice à l'autre partie.»

quel il n'a pas droit. Aucune étude ne prouve que les restaurants, les fitness ou les universités sont des foyers d'infection. Il faudrait d'abord disposer des preuves si l'on veut pouvoir agir dans une véritable situation de danger. Or, nous n'en avons aucune.

Dans d'autres pays, par exemple en Angleterre, le certificat n'est plus exigé. En fait, le Conseil fédéral ne se retrouverait pas sous pression par rapport à d'autres pays.

La tâche du Conseil fédéral est de créer une offre de vaccination pour tous. Il a déclaré que si cette offre est disponible pour tout un chacun, il n'y a plus de raison de maintenir des mesures. Une déclaration raisonnable en soi. Il faut laisser à l'individu le soin d'évaluer lui-même le risque qu'il court. Les autorités doivent simplement dire que les vaccins ne sont autorisés qu'à certaines conditions, qu'ils sont destinés à une situation d'urgence, qu'elles ne disposent pas de suffisamment d'études sur l'efficacité, les éventuels effets à long terme, etc. Nous sommes ainsi libres de nous protéger avec des vaccins, mais nous pouvons tout aussi bien dire que nous préférons attendre et ne pas le faire dans la situation que nous vivons. Il faut respecter cela.

Les personnes vaccinées sont protégées dans la mesure où la vaccination offre effectivement une protection, et les personnes non vaccinées ne mettent personne en danger lorsqu'elles participent à la vie sociale. Le Conseil fédéral n'a toutefois pas tenu ses promesses. Ce qui ne va pas dans une démocratie. Il devrait au moins mettre en place une commission dans laquelle toutes les

«Le danger dans ce qui se passe actuellement, c'est que l'on crée un modèle qui repose sur une base si ténue qu'il serait possible de l'appliquer à n'importe quelle autre situation quotidienne.»

parties seraient représentées et qui mènerait une enquête approfondie sur les mesures engagées. Le Conseil fédéral s'est simplement laissé diriger de manière technocratique, il a dit vouloir prescrire un taux de vaccination élevé. C'est là notre plan, un peu comme dans l'économie planifiée soviétique. Mais comme la population n'y adhère pas, il faut la harceler. Le Conseil fédéral tente de faire passer certaines mesures technocratiques contre les décisions libres et responsables des citoyennes et des citoyens. Ce faisant, il ignore les principes élémentaires de notre État de droit.

Vous avez dit tout à l'heure que nous nous heurtons à une fracture sociale. Y a-t-il une lueur d'espoir? Comment pouvons-nous surmonter cette division de la société?

En se respectant mutuellement, comme nous l'avons toujours fait. La Suisse présente une diversité de langues et de cultures. Il faut donc respecter les différences. Impossible de vivre ensemble si nous ne le faisons pas. De même, il nous faut respecter le fait que les gens ont des objectifs différents dans la vie et évaluent les risques différemment. Et ce, pour une raison très simple: si une certaine mesure du Conseil fédéral m'est favorable aujourd'hui, elle peut ne pas l'être demain. Ce qui pourrait affecter mon

mode de vie. Cela pourrait signifier par exemple, comme on le dit déjà en Nouvelle-Zélande, que les fumeurs doivent être exclus. L'essence pourrait également être rationnée pour que les gens conduisent moins. Ou encore, des aliments pourraient être interdits parce qu'ils contiennent trop de sucre ou d'alcool, etc. Le danger dans ce qui se passe actuellement, c'est que l'on crée un modèle qui repose sur une base si ténue qu'on peut l'appliquer à n'importe quelle autre situation quotidienne.

Le passeport sanitaire peut être étendu à tout passeport impliquant un contrôle social étendu. Pas question toutefois d'imposer un mode de vie uniforme pour tous. C'est ce qui est dangereux dans ce certificat: il suggère que nous devons d'abord être certifiés inoffensifs par une autorité scientifique ou politique avant de pouvoir mener une vie normale. Le vivre ensemble est impossible à ce prix. Nous devons reprendre notre autonomie et notre responsabilité personnelle, à défaut de quoi la vie de chacun d'entre nous sera détruite.

L'interview détaillée du professeur Michael Esfeld (en allemand) est accessible directement avec ce code QR:



Docu ARTE: La méthode chinoise

Une perspective future véritablement dystopique! Deux reportages d'ARTE documentent la «nouvelle normalité» après des mois de confinement en Chine. Les autorités chinoises ont transformé le smartphone en un instrument qui leur permet de surveiller chaque citoyen 24 heures sur 24. Quasi comme un bracelet électronique. Les Chinois n'ont pas d'autre choix s'ils veulent continuer à se déplacer. Toujours la même procédure: un code QR doit être scanné à chaque entrée d'un bâtiment ou à certains points de contrôle. Les faits et gestes des citoyens sont en outre enregistrés au moyen d'innombrables caméras vidéo couplées à des systèmes de reconnaissance faciale.

«Désormais, le téléphone portable régit nos vies. Il indique les endroits où nous sommes autorisés à nous rendre et nous délivre des certificats sanitaires indispensables pour fai-



re des achats ou prendre un taxi. Même dans les restaurants, nous commandons des plats par téléphone, le contact humain est partout très limité et nous avons l'impression d'être suivis en permanence.»



En ligne: 7

Professeur Murswiek: «Toutes les discriminations à l'encontre des non-vaccinés sont contraires à la Constitution»

«Les mesures actuelles qui discriminent les personnes non vaccinées violent massivement les droits fondamentaux. Elles ne sont ni compatibles avec la loi fondamentale ni justifiables». C'est la conclusion à laquelle est parvenu Dietrich Murswiek, professeur émérite de droit public à l'Université de Fribourg, dans un avis juridique de plus de 100 pages.

Il affirme que les personnes non vaccinées sont énormément désavantagées par les règles actuelles 2G ou 3G, car leur participation à la vie publique est rendue si difficile qu'elle équivaut à une exclusion.

Murswiek souligne que l'objectif officiel de ces mesures, à savoir contenir l'épidémie de Covid-19 afin d'éviter la surcharge des unités de soins intensifs, n'est absolument pas possible d'atteindre avec les règles 2G et 3G, et n'est d'ailleurs pas nécessaire pour la raison même que - comme le montre l'expertise - ces mêmes unités ne sont pas menacées de surcharge.

«La loi fondamentale garantit la liberté à l'individu en vertu de sa dignité humaine. Les autorités ne la lui octroient pas seulement lorsqu'il peut prouver qu'il remplit les critères de non-dangerosité définis par l'État.»

Sources en ligne: 8

«Il n'y a aucune raison de promulguer une loi d'habilitation pour lutter contre le coronavirus.»

Prof. dr Andreas Kley, Zeitgeschehen im Fokus.





Selon les projets ID2020 et KTDI, nous devrions à l'avenir nous identifier uniquement avec notre visage et notre iris.

Une surveillance mondiale via le certificat Covid-19

Les personnes qui partiront en voyage à l'étranger à l'avenir doivent savoir ce que l'on fait des données personnelles qui se trouvent dans le certificat Covid-19. Toutes ces données seront captées, stockées et reliées entre elles dans le cadre d'une identité numérique mondiale.

Dès qu'il présente son certificat numérique à la frontière ou à l'aéroport, le voyageur entre dans le monde des chasseurs de données. Depuis 2020, une alliance qui oeuvre au niveau mondial sous l'appellation ID 2020 entend donner à chaque (!) personne vivant sur cette planète une identité numérique transnationale unique et infalsifiable. En enregistrant les données biométriques et en utilisant la technologie de la blockchain, toutes les données des voyageurs devraient ainsi être enregistrées.¹

Fournisseurs de données volontaires

Les premiers essais ont débuté l'année dernière. Le nom du projet: Known Traveller Digital Identity (KTDI).² Le voyage mondial sans papiers a été lancé l'an passé entre les Pays-Bas et le Canada. La simplicité même, avec en

prime un précieux gain de temps. À l'aéroport, les voyageurs KTDI passent par le contrôle douanier en empruntant une file d'attente séparée: on vérifie le visage, la barrière s'ouvre et le voyageur remet toutes les données stockées, son historique de voyage, son statut vaccinal et bien plus encore.

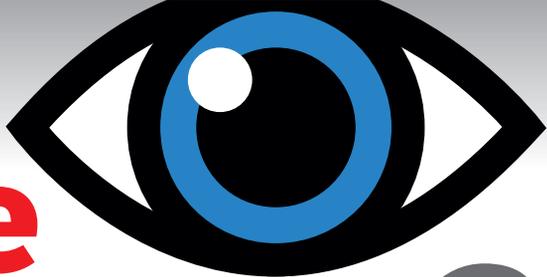
Un processus qui se poursuit ensuite sans anicroche, que ce soit pour louer une voiture ou prendre une chambre dans un établissement d'une chaîne hôtelière internationale. L'identité numérique, l'historique de crédit, la solvabilité, tout devient transparent. Et, cerise sur la gâteau, tout se fait sans contrainte et gratuitement pour les requins du numérique, qui fusionnent les nouvelles données ainsi recueillies avec diverses autres informations. Parce qu'avec le KTDI, voyager devient si merveilleusement simple.

Les camps de réfugiés comme laboratoires

Comme l'Alliance du Vaccin Gavi, le KTDI est né au WEF de Davos. Ce n'est toutefois pas le premier projet d'ID2020, qui est basé à New York. La société a réalisé ses premiers essais pilotes auprès des faibles parmi les faibles: des réfugiés au Bangladesh. Pour une campagne de vaccination gouvernementale en coopération avec Gavi, des millions de personnes ont fait l'objet d'un enregistrement numérique avant de pouvoir participer aux programmes de vaccination du gouvernement. Rien d'étonnant à ce que, comme le résume Susanne Dakota, directrice exécutive du consortium ID2020, dans une interview, l'actuelle vaccination contre le coronavirus ouvre «une opportunité unique» d'accéder à l'identification numérique pour des milliards de personnes.³

Bailleurs de fonds et profiteurs

ID2020 est financée par les plus grands acteurs mondiaux: des sociétés high tech comme Microsoft et l'entreprise internationale de conseil et de technologies Accenture, la Fondation Rockefeller, de grandes organisations d'aide comme Care et l'Alliance du Vaccin Gavi, financée par la Fondation Gates. La plupart des gens se sont depuis longtemps habitués à transmettre quotidiennement leurs données via les médias sociaux, les achats en ligne, les traqueurs de fitness ou encore les smartphones, ce qui permet aux entreprises mondiales de créer nos profils d'acheteurs au moyen d'algorithmes. Mais les grandes entreprises technologiques ont toutefois introduit aujourd'hui une nouvelle dimension terrifiante de la surveillance numérique. Des sociétés privées contrôlent un système d'identification numérique mondial et stockent nos données les plus intimes sur leurs serveurs dispersés dans le monde entier, loin de tout contrôle gouvernemental. L'enregistrement du statut vaccinal et d'autres données de santé ne semblent être qu'un prélude au stockage étendu des données personnelles d'un être humain en passe de devenir transparent. En ligne: 9



Surveillance de masse?

NON

au durcissement dangereux de la loi Covid

Les chiffres magiques de l'OFSP

Depuis mars 2020, on a pu observer à plusieurs reprises des schémas étonnants dans les données de test de l'OFSP. Celui-ci manipule-t-il les chiffres avec sa stratégie de test et donc les variables clés et les décisions politiques qui en découlent ?

En décembre 2020 déjà, une analyse¹ avait montré que l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) appliquait une stratégie de test incompréhensible d'un point de vue scientifique. Outre le fait que le test PCR ne permet pas de détecter une infection de manière fiable et que tester des personnes qui ne présentent aucun symptôme n'a guère de sens, ladite analyse se concentrait pleinement sur les données disponibles de l'OFSP.

Comme on peut le constater à la lecture du graphique, les tests ont généralement été étendus quatre semaines avant l'introduction d'une mesure, pour être à nouveau réduits après cette introduction. L'analyse a conclu que, d'un point de vue scientifique, rien ne justifiait les changements parfois importants dans la quantité de tests. L'OFSP aurait-il donc généré ici des nombres de cas pour justifier des mesures ?

Changement de stratégie de l'OFSP au tournant de l'année: en décembre et janvier, il justifie des mesures plus strictes exclusivement sur la base de modèles d'infection hypothétiques lors des repas de Noël et par de nouvelles variantes plus infectieuses.

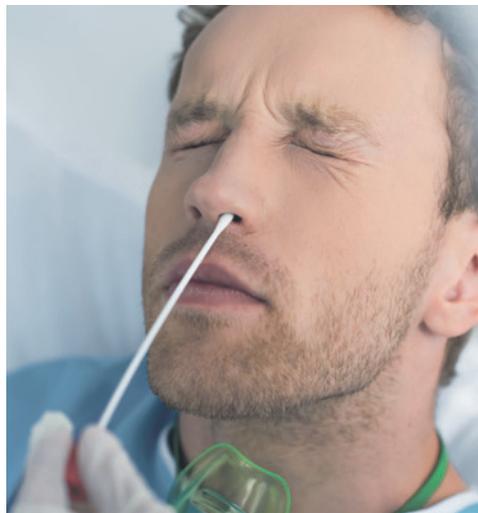
De la manipulation subtile de la stratégie de test à la falsification éhontée des données

À partir de la semaine 5 de 2021, l'obligation de signaler les résultats négatifs des tests qui n'étaient pas effectués dans des établissements médicaux² a été levée. Avec l'extension simultanée des tests de masse dans des établissements non médicaux, comme les écoles, les chiffres ont été passablement biaisés. Depuis lors, le taux de positivité a été déclaré beaucoup plus élevé qu'il ne l'est en réalité puisqu'on ne prenait pas en compte un grand nombre de résultats négatifs. L'impact de cette falsification sur la politique des mesures est énorme.

Dans les trois cantons des Grisons, de Bâle-Campagne et de Zoug, 260'000 tests supplé-

mentaires ont été effectués de fin janvier à marmars. Si l'on regarde le graphique, on s'aperçoit que l'augmentation des tests n'est visible qu'aux semaines 4 et 5. Après la modification de l'obligation de déclaration, les tests déclarés étaient déjà de nouveau en baisse, bien que les tests dans les écoles et sur les lieux de travail aient été étendus et que d'autres cantons aient suivi le mouvement.

Etant donné que l'OFSP ne communique plus le nombre réel de tests, nous avons procédé à notre propre extrapolation sur la base des chiffres cantonaux disponibles et d'une estimation. Nous arrivons à la conclusion que le nombre de tests est beaucoup trop faible et le taux de positivité beaucoup trop élevé. Le taux positif de 5 % était probablement déjà en deçà la semaine 6, et pas seulement la semaine 19, comme le montre le calcul officiel, qui n'est manifestement pas correct. Selon Alain Berset, le taux de 5 % de positifs était le seuil critique à ne pas dépasser pour pouvoir ouvrir des restaurants et autoriser des manifestations.



Si les chiffres basés sur les tests PCR sont faux, tous les chiffres dérivés sont également inutilisables.



Retarder les étapes de l'ouverture pour maintenir la pression vaccinale

Alors que le débat sur la fermeture des terrasses des pistes de ski faisait rage, le taux positif réel était probablement déjà tombé en dessous de 2 %. Un essai circulaire³ réalisé en Allemagne l'année dernière a montré que le test PCR présente un taux de faux positifs pouvant atteindre 1,8 % lorsque le virus se propage davantage, comme c'est le cas au printemps et surtout en été.⁴

Il faut évidemment tenir compte du fait que certains des tests rapportés étaient de type antigénique. Néanmoins, on peut affirmer que si l'on compte correctement tous les tests négatifs à partir de la semaine 8 et jusqu'à aujourd'hui, il est très probable qu'au moins la moitié des résultats étaient des faux positifs. Il est fort probable qu'il en était de même pour près de 100 % des résultats des tests effectués de la semaine 18 à la semaine 31.

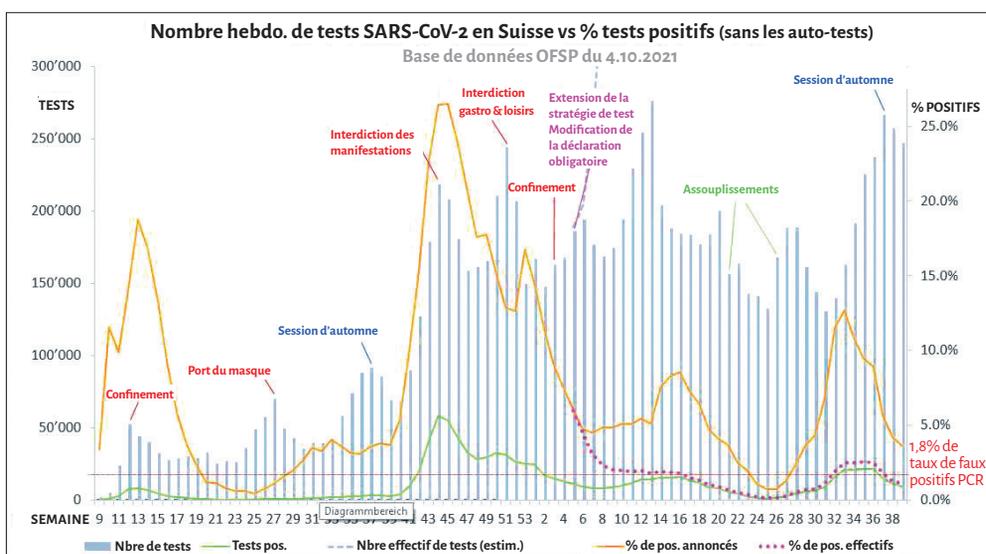
En juillet, le taux de positivité des tests PCR s'est en outre complètement détaché de celui des tests antigéniques, ce de manière inexplicable. Le test PCR a en effet parfois montré un taux de positivité jusqu'à 15 fois supérieur à celui du test antigénique, ce qui, compte tenu du mix de tests, ne permet que deux conclusions: soit les deux tests mesurent des «maladies» complètement différentes, soit les données sont manipulées. Au moment de mettre sous presse, l'OFSP n'a pas pris position concernant nos observations et questions.

L'OFSP est-il même en train de tromper le Parlement et d'influencer ainsi la législation ?

Mais si les chiffres indiqués, qui sont principalement basés sur les tests PCR, présentent un taux d'erreur aussi élevé, alors tous les autres chiffres qui en découlent sont également inutilisables. Il s'agit plus précisément des valeurs d'incidence, du taux d'hospitalisations, de l'occupation des lits de soins intensifs, des décès et de la valeur Re. Toutes les mesures basées sur ces chiffres doivent donc également être remises en question.

Autre constat pour le moins étonnant que nous révèle ce graphique est que le nombre de tests a été augmenté 4 à 5 semaines avant le début de chaque session d'automne. S'agit-il d'une tentative d'influencer le climat politique à Berne par un nombre élevé de cas ? La question mérite d'être posée. Dans les 4 semaines précédant la session d'automne 2020, les tests et donc également le nombre de cas ont été doublés. Après les vifs débats dont la loi Covid-19 a fait l'objet au cours de la première semaine, le nombre de tests a à nouveau été réduit.

Sources en ligne: 10



Taux de positifs estimé par l'OFSP, après la modification de l'obligation de déclaration la semaine 5 de 2021.

Y a-t-il vraiment une «pandémie de non-vaccinés»?

Les gouvernements et les médias prétendent que les non-vaccinés engorgent les hôpitaux et sont responsables de la «pandémie». La situation en Suisse et les études internationales démontrent que c'est un mythe.

Depuis la fin du mois d'août 2021, les gouvernements et les médias du monde entier annoncent, dans des termes presque identiques, qu'une «pandémie des non-vaccinés» est en cours. La Suisse ne fait pas exception: lors de la conférence de presse du 24 août 2021, la task force a annoncé que l'on pouvait observer dans les hôpitaux une «épidémie de non-vaccinés» et que «90 % des patients Covid hospitalisés n'étaient pas vaccinés». Aujourd'hui encore, on maintient dur comme fer cette affirmation selon laquelle les personnes «non vaccinées» engorgent les hôpitaux. Mais est-ce vraiment le cas? Sur quelles données cette affirmation repose-t-elle?

Statut vaccinal inconnu dans de nombreux cas

Alors que l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) indique que le statut vaccinal des patients hospitalisés est enregistré depuis le 27.01.2021, les calculs montrent qu'à la fin du mois d'août, le statut vaccinal de seulement 59% des «hospitalisations liées au Covid-19» était connu.^{1,2} L'Hôpital cantonal de Saint-Gall a admis que ce statut n'avait pas été systématiquement enregistré jusqu'au 23.8.2021, mais que, lors de la séance de la task force du 23.8.2021, décision a été prise de la faire à l'avenir pour toutes les admissions de patients hospitalisés. Une situation qui était probablement analogue dans d'autres hôpitaux. L'affirmation de l'OFSP concernant l'enregistrement du statut vaccinal des patients n'est donc pas très fondée.

Comment sont comptabilisés les patients «partiellement vaccinés»?

À la fin du mois d'août, une étude des Centers for Disease Control and Prevention (CDC) aux États-Unis, reprise par les médias publics, montrait que la probabilité d'une «hospitalisation liée au Covid-19» était 29 fois plus élevée pour les «non-vaccinés» que pour les «vaccinés».^{3,4} Or, si l'on examine de près cette étude, on constate que les données sur lesquelles repose cette affirmation sont discutables: les patients qui ont été hospitalisés ou sont décédés dans les 14 jours qui ont suivi la première «vaccination» ont en effet été comptés parmi les «non-vaccinés». Une approche qui semble également avoir été adoptée en Suisse: le rapport de l'OFSP précise que «seuls les cas ayant été vaccinés depuis au moins 14 jours avec deux doses de vaccin au moment du diagnostic (date du test positif) sont considérés comme des cas entièrement vaccinés.»²

Même si cette approche peut répondre à une certaine logique d'un point de vue formel et immunologique, ne serait-il pas souhaitable, dans un souci de communication transparente, d'indiquer dans les rapports hebdomadaires de l'OFSP les hospitalisations et les décès répar-



Les principaux médias ont affirmé partout dans le monde, au même moment et en des termes semblables, que nous étions confrontés à une «pandémie de personnes non vaccinées». (Photo: Tagesschau SRF, 24 août 2021)⁹

tis selon les différents statuts, à savoir «non vacciné», «partiellement vacciné» et «totalement vacciné»? Cela permettrait notamment d'identifier correctement tout indice concernant les hospitalisations dues aux effets secondaires de la vaccination, tels que les myocardites, les événements cardiovasculaires et les aggravations d'une maladie Covid-19 induite par des anticorps. Une étude publiée en août a montré que les évolutions graves de la maladie pouvaient augmenter considérablement les phénomènes d'aggravation dépendante des anticorps (ADE) par rapport à la variante delta chez des personnes «vaccinées» qui ont reçu le vaccin actuel.⁵

Les données internationales montrent que ce sont surtout les personnes «vaccinées» qui sont hospitalisées

À ce jour, les études d'homologation n'ont pas démontré d'efficacité pertinente pour les «vaccins», ni pour la «maladie Covid sévère» ni pour la «maladie Covid légère». (Voir aussi



l'article en page 16) Un manque d'efficacité qui se confirme désormais dans le monde réel: les chiffres d'un hôpital de Jérusalem ont montré que 95 % des patients gravement malades du Covid-19 étaient entièrement vaccinés au début du mois d'août.⁶ Les données officielles de l'Écosse montrent que 87 % des personnes décédées du Covid-19 au cours de la «3e vague» qui a commencé début juillet étaient vaccinées.⁶ De même, une enquête du CDC américain dans le comté de Barnstable, aux États-Unis, a montré que 80 % des patients hospitalisés en raison du Covid-19 étaient entièrement vaccinés.⁶

Des données récentes des autorités sanitaires anglaises montrent que, du mois d'août au mois de septembre, 55 % des cas de Covid sont dus à des personnes vaccinées. Sur les 8 160 personnes hospitalisées après un test PCR positif, 4 557 étaient entièrement vaccinées, 383 avaient été vaccinées une fois et 3 220 n'étaient pas vaccinées. Au cours de la même période, 2 284 personnes entièrement vaccinées, 111 vaccinées une fois et 740 personnes non vaccinées sont décédées 28 jours après un test RT-PCR positif.⁷

Une analyse publiée récemment, qui porte sur les données de 68 pays et 2947 comtés américains, conclut que la «vaccination» devrait être reconsidérée en tant que mesure primaire pour atténuer la situation actuelle, car les nombres élevés de cas de covid-19 semblent être en corrélation avec des taux élevés de couverture vaccinale.⁸

Conclusion: affirmer que les personnes «non vaccinées» dominent les hospitalisations n'est pas étayé par les données dont nous disposons actuellement. Ces dernières indiquent au contraire que les hospitalisations et les évolutions graves dues au SRAS-CoV-2 semblent survenir chez la majorité des personnes «vaccinées».

Sources en ligne: 11

Vaccination sans fin?

Contrairement à ce qui a été annoncé au départ, les vaccins Covid doivent être constamment renouvelés. Quid alors de leur qualité? Et qui en profite?

Alors que les vaccins Covid étaient autorisés au départ pour deux doses, il semble maintenant qu'une troisième dose, un «rappel», pourrait bientôt être nécessaire. Les demandes d'extension d'autorisation pour cette troisième dose ont été soumises, en Suisse, par Pfizer/BioNTech et Moderna à la mi-septembre 2021. Pendant ce temps, en Israël, la population est déjà préparée à une quatrième «dose de rappel». On justifie officiellement ces «boosters» par le fait que la protection vaccinale diminue progressivement chez les personnes âgées qui ont été vaccinées tôt. Seulement voilà: les vaccins Covid n'ont jamais prouvé une quelconque efficacité pertinente dans aucune étude d'autorisation à ce jour.¹

Des effets secondaires alarmants

Aux États-Unis, un groupe d'experts de la Food and Drug Administration (FDA) a rejeté, par 16 voix contre 2, une demande plus large d'autorisation de rappels du vaccin de Pfizer pour toutes les personnes âgées de 16 ans et plus six mois après avoir reçu la double dose, ce en raison du manque de données sur l'efficacité et des doutes sur la sécurité (2). En fait, les rapports sur les effets secondaires signalés dans le monde entier sont alarmants.^{3,4}

On sait que seule une fraction de tous les effets secondaires est signalée, le nombre de ceux qui ne le sont pas est probablement beaucoup plus élevé. On peut supposer que le risque d'un effet secondaire (grave) augmente de manière significative avec chaque vaccination supplémentaire.⁵

Les conséquences pourraient être multiples et, parfois, graves: sur la base des données disponibles, on peut en effet s'attendre à des évolutions graves de la maladie dues à la facilitation de l'infection par des anticorps, à des maladies auto-immunes, à des thrombocytopenies, à l'activation de l'herpès zoster et à des événements cardiovasculaires tels que des AVC et des crises cardiaques.^{6,7}

Sécurité à long terme et efficacité: les données font défaut

Faudra-t-il désormais ne participer à la vie sociale qu'à condition de se faire traiter à intervalles réguliers au moyen d'injections d'ARNm/ADN ou de protéines Spike, pour lesquelles nous manquons de données quant à la sécurité et l'efficacité à long terme?

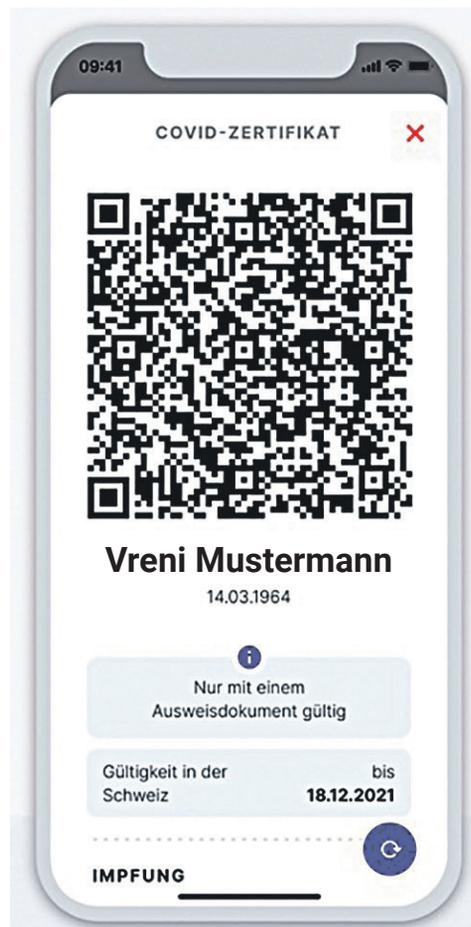
Comment expliquer d'un point de vue médical l'obligation de se faire vacciner systématiquement à l'avenir contre une maladie dont le taux de mortalité par infection n'est manifestement pas plus élevé que celui de la grippe?⁸ Qui, à part le chiffre d'affaires des entreprises pharmaceutiques, en profite vraiment?

Sources en ligne: 12

Le certificat COVID et sa base scientifique

Depuis le 13 septembre 2021, «il» divise encore plus la société: si son introduction n'a guère affecté la vie des personnes vaccinées et guéries, «il» a rendu celle des non-vaccinés beaucoup plus compliquée: «il», le certificat COVID élargi.

Il a été introduit avec l'argument que les hôpitaux étaient à la limite de leurs capacités. L'article «Les lits d'hôpitaux et leur occupation réelle: avons-nous été trompés?» montre que les hôpitaux n'ont pas connu une occupation exceptionnelle au cours des 20 derniers mois, ni d'ailleurs à la mi-septembre, avant l'introduction du certificat COVID élargi.



Toutes les personnes en bonne santé font l'objet d'une suspicion générale. Comment en est-on arrivé là?

Les personnes vaccinées, qui ont un certificat COVID, sont admises partout sans avoir à présenter un résultat de test négatif. Les personnes non vaccinées doivent quant à elles prouver qu'elles ne sont pas infectées par le SRAS-CoV-2. Quelle en est l'explication scientifique?

Une étude récemment publiée par des autorités sanitaires américaines, le CDC, a montré que la charge virale chez les «vaccinés» et les «non vaccinés» est absolument comparable et que les variantes actuelles des virus SRAS-CoV-2 peuvent être transmises dans une mesure comparable par les deux groupes.¹

Compte tenu de ces résultats, toute personne vaccinée ne devrait-elle pas également prouver qu'elle n'est pas contagieuse?

On recommande actuellement aux personnes guéries de se faire vacciner dans les trois mois après avoir été infectées car, selon l'OFSP, la vaccination offre une meilleure protection contre une éventuelle infection. Si elles ne le font pas, leur certificat perd sa validité. Sur quelles données l'OFSP se base-t-il? Diverses études ont montré entretemps que l'immunité des personnes guéries est plus large et plus stable que celle des personnes vaccinées.²⁻⁴

Les «personnes asymptomatiques», que l'on qualifiait de «saines» avant l'ère du coronavirus, doivent désormais prouver qu'elles sont en bonne santé. Elles doivent donc seulement prouver au moyen d'un test PCR qu'elles ne sont pas infectées par le SRAS-CoV-2. Une infection par tout autre virus ou bactérie est «admise» et considérée comme non pertinente. On justifie cela par le fait que les coronavirus qui circulent actuellement sont aussi transmis «insidieusement» dans une certaine mesure par des personnes ne présentant pas de symptômes.

La thèse de la transmission asymptomatique du SRAS-CoV-2 remonte à la «patiente zéro», une Chinoise «sans aucun symptôme» qui aurait contaminé un groupe d'hommes d'affaires en Bavière début 2020. Or, on savait en avril 2020 déjà que cette «patiente zéro» avait pris des antidouleurs pour atténuer ses symptômes, ce qui contredit la thèse d'une transmission asymptomatique. Pourquoi cela n'a-t-il jamais été publiquement rectifié? Pourquoi les personnes en bonne santé sont-elles désormais considérées comme une source potentielle de danger et doivent-elles désormais prouver qu'elles ne sont pas contagieuses, alors que rien ne prouve qu'elles le soient et que cela contredit tout ce qui était enseigné en médecine avant «l'ère du coronavirus»? Une étude à grande échelle portant sur près de 10 millions d'habitants de la Chine a constaté qu'aucune nouvelle infection n'a été détectée chez les personnes dont le test PCR s'est révélé positif pour le SRAS-CoV-2, mais qui ne présentaient aucun autre signe d'infection.⁵

Le certificat Covid élargi a été introduit sans beaucoup d'arguments scientifiques, et les bases du certificat lui-même semblent également discutables tant du point de vue médical qu'épidémiologique. L'association de policiers «Wir für Euch», qui critique les mesures introduites, a préparé avec des procureurs, des juges et des avocats, une analyse juridique qui conclut que l'exigence du certificat COVID constitue une grave atteinte aux droits fondamentaux et que aussi bien la base juridique que la proportionnalité font défaut.⁶

L'introduction du certificat COVID élargi semble n'avoir qu'un seul but en fin de compte: acculer de plus en plus les personnes non vaccinées.

Sources en ligne: 13

Les lits d'hôpitaux suisses et leur véritable occupation

La Confédération justifie l'introduction de mesures plus strictes, comme le certificat Covid, en affirmant que les hôpitaux sont surchargés. Un coup d'œil aux statistiques montre toutefois que le taux d'occupation des lits d'hôpitaux n'a pas été extraordinaire, et ce, ni sur l'ensemble de la période, ni à certaines dates clés.



Les mauvaises conditions de travail dans les soins sont un problème plus important que le manque de lits.⁴

On ne cesse de nous répéter depuis le «début de la pandémie» que nous devons prendre toutes les mesures afin d'«aplatir la courbe» et éviter ainsi la surcharge de notre système de santé. En tant qu'indicateur du fonctionnement d'un système de santé, l'occupation des lits d'hôpitaux, en particulier dans les unités de soins intensifs («lits IPS»), joue un rôle central ici. La Suisse compte habituellement environ 1000 lits de ce type. Le taux d'occupation moyen, qui correspond d'ailleurs au taux qui garantit la rentabilité de l'ensemble des lits hospitaliers, se situe généralement autour de 75 pour cent.¹

Le taux d'occupation actuel des lits des hôpitaux suisses et des IPS peut être consulté sur le site de la Confédération:

<https://www.covid19.admin.ch/fr/overview> (-> Capacités hospitalières). On trouve sur le site www.icumonitoring.ch exploité par les EPF un aperçu détaillé de la statistique des lits IPS par canton ainsi que de l'évolution des capacités et de l'utilisation au cours de l'année. Le graphique de la rubrique «National trends» montre que les lits IPS ont connu une brève augmentation d'environ un tiers au printemps 2020, pour revenir ensuite à un niveau normal pour le reste de l'année. Ce même graphique montre également que les lits IPS n'ont jamais atteint un niveau d'occupation critique au cours des 20 derniers mois.²

Occupation des lits d'hôpitaux à certaines dates clés

Il a été annoncé dans les médias, à diverses dates clés, que les hôpitaux étaient pleins et que des mesures ad hoc devaient être prises:

02.11.2020

Le canton de Genève déclare l'état d'urgence «en raison de la situation tendue dans le secteur de la santé». Si l'on regarde l'occupation des lits à Genève, on constate qu'à l'heure actuelle, sur environ 3000 lits d'hôpitaux, 1000 sont encore vacants et sur 73 lits IPS, seuls 44 sont occupés.²

17.12.2020

Des médecins et des directeurs d'hôpitaux se présentent devant les médias et lancent un appel dramatique à la Confédération pour qu'enfin elle agisse afin de sauver de l'effondrement un système de santé «surchargé». Un jour plus tard, la Suisse entame son deuxième confinement. L'examen des chiffres montre que les lits d'hôpitaux suisses et les lits IPS ne sont utilisés qu'à environ 75 % de leur capacité à cette date.²

16.04.2021

Le «Tages-Anzeiger» annonce que les lits IPS dans le canton de Zurich sont à nouveau «en train de manquer». Sur les 199 lits IPS, seuls 29 sont encore libres, ce qui correspond à un taux d'occupation d'environ 85 %. Cependant, une comparaison avec les chiffres du 2.11.2020 - le canton de Zurich comptait alors encore 328 lits IPS - montre que malgré la «pandémie qui se propage», le nombre de lits IPS a été diminué de 40% sur une période d'environ cinq mois.²

07.09.2021

L'introduction du certificat COVID étendu au 13.9.2021 est également justifiée par la «forte occupation des lits d'hôpitaux». Quelques jours plus tôt, le 7.9.2021, le journal Blick titrait: «Parce que les hôpitaux sont à bout, le Conseil fédéral resserre une fois de plus la vis coronavirus. A partir de lundi déjà, seules les personnes vaccinées, guéries et testées seront autorisées dans de nombreux endroits.» Si l'on regarde le site web de la Confédération, on constate qu'au 7.9.2021, seulement 78,7% de tous les lits d'hôpitaux et 76,1% des lits IPS sont occupés.

Si nous comparons ce que les autorités et les médias nous ont communiqué depuis le «début de la pandémie» sur l'occupation des lits d'hôpitaux avec la réalité, force est de conclure que l'on nous a menti: les lits d'hôpitaux n'ont pas connu une occupation extraordinaire, que ce soit sur l'ensemble de la période ou à certaines dates clés. Et ce, bien que la capacité des lits a été progressivement réduite sur une période de plusieurs mois. Une analyse détaillée prouve même que les hôpitaux suisses ont été nettement moins sollicités en 2020 que d'autres années.³

Sources en ligne: 14

Pandémie du petit nombre



Winston Churchill a dit un jour en ricanant: «Un expert est un homme qui peut vous dire après coup exactement pourquoi ses prévisions étaient fausses». Les vrais experts

de ce monde vous disent à l'avance à quel point leurs prévisions sont exactes. Depuis le début de la crise du coronavirus, c'est John Ioannidis qui a fourni de loin les calculs les plus fiables. Ce professeur d'épidémiologie, le plus cité au monde, avait en effet remarquablement bien expliqué dans un article¹ du 17 mars 2020 que le COVID-19 est probablement beaucoup moins dangereux que ce que les experts et les médias ont prétendu. Il a également attiré notre attention sur le fait que la panique ainsi engendrée pourrait entraîner un fiasco.

Comme une grippe moyenne

M. Ioannidis avait analysé la situation sur le navire de croisière Diamond Princess, qui était ancré au large du Japon et où le coronavirus s'était propagé. Il s'agissait donc d'un «laboratoire» parfait pour étudier le virus. Il a conclu que l'IFR (Infection fatality rate ou mortalité après infection) du SRAS-CoV-2 extrapolé à la structure d'âge des États-Unis est d'environ 0,125 %, ce qui correspond à une grippe moyenne. Un chiffre modeste et banal qui contrastait donc avec l'estimation de l'OMS qui était de 3,4%, soit 27 fois plus élevée.

L'estimation intenable de l'OMS

En tant qu'expert de haut niveau, M. Ioannidis a naturellement ajouté qu'en raison de la quantité de données limitée, la marge de fluctuation se situait entre 0,025 et 0,625 %. On savait donc, en Suisse, au plus tard un jour après le confinement, que nous ne naviguions pas du tout à l'aveuglette et que l'estimation de l'OMS était intenable. En octobre 2020, cette même OMS a publié dans son Bulletin² une nouvelle étude de Ioannidis, laquelle parlait d'un IFR estimé inférieur à 0,2 %. L'OMS confirmait ainsi indirectement que le SRAS-CoV-2 était comparable à la grippe.

La pandémie aurait donc dû être déclarée terminée sans attendre, comme de nombreux experts l'avaient demandé. L'OMS avait toutefois modifié la définition d'une pandémie en 2009, peu avant la pandémie de grippe porcine.

Depuis, ce n'est plus le degré de dangerosité de la maladie qui est déterminant, mais le nombre de «cas» enregistré dans plusieurs pays. Et comme un test PCR positif a été considéré comme un cas, cela même si le patient n'est pas malade et ne présente pas de symptômes, on continue à tester sans broncher.

Malgré l'hostilité et les menaces dont il fait l'objet, Ioannidis ne lâche toutefois pas prise. Il a, depuis, publié d'autres études. En mai 2021, il a calculé par exemple, sur la base de nouvelles données, un IFR mondial de 0,15 %, ce qui est très proche de sa première estimation de 0,125 pour les États-Unis. Les railleries des critiques ne devraient donc guère le toucher. Sources en ligne: 15

Les vaccins Covid: quelle est leur efficacité réelle?

Un examen approfondi des études d'homologation des vaccins Covid soulève des questions.

Alors que les autorités et les médias affirment à l'unisson que les vaccins Covid sont «haute-ment efficaces», un examen approfondi des études en vue de leur homologation montre le contraire: pour tous les vaccins Covid, le «critère d'efficacité primaire» dans ces études est l'efficacité concernant la **prévention d'une «maladie Covid légère»** basée sur 1 ou 2 symptômes (par exemple, fièvre, toux, rhume, mal de gorge, maux de tête, douleurs dans les membres) en association avec un test PCR positif.^{1,2}

Tour de passe-passe de l'industrie pharmaceutique

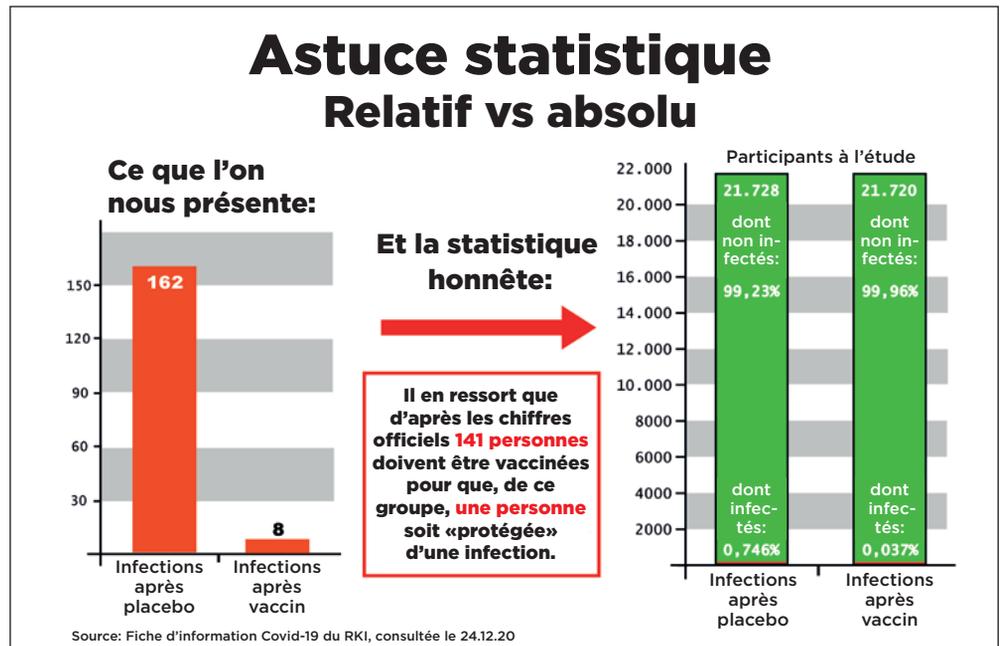
Dans l'essai pivot Pfizer/Biontech, seuls 8/21 720 (= 0,04 %; groupe vacciné) contre 162/21 728 (= 0,74 %; groupe placebo) ont présenté une «maladie Covid légère». Pour le vaccin Moderna, les nombres de «maladie Covid légère» étaient de 11/14 134 (= 0,08%; groupe vacciné) contre 185/14 073 (= 1,31%; groupe placebo).⁴

Ainsi, dans les deux études, «malgré la pandémie qui se propage» seul 1% environ des participants à l'étude ont eu une «maladie Covid légère». Si nous calculons la **réduction absolue du risque (RAR)** à partir de ces chiffres, nous obtenons 0,70 % pour le vaccin Pfizer/Biontech et 1,23 % pour le vaccin Moderna.

De si petites valeurs RAR ne font pas bon effet dans les médias et soulèvent la question de l'efficacité réelle du vaccin.⁵ On a donc recours au vieux **tour de passe-passe** de l'industrie pharmaceutique et on annonce la **réduction du risque relatif (RRR)**.

Ce chiffre est en fait de 95% pour le vaccin Pfizer/Biontech (0,70 par rapport à 0,74). Impossible toutefois, sans informations sur le contexte, d'interpréter valablement ce RRR.

Ce ne sont en effet pas 95 personnes vaccinées sur 100 qui sont protégées, mais **143 personnes qui doivent être vaccinées pour prévenir**



Comparaison de la réduction absolue du risque (ARR) par rapport à la réduction du risque relatif (RRR) en prenant l'exemple du vaccin Pfizer/Biontech.³

une seule «maladie Covid légère» (100 : 0,70 = 143).⁶ Un tour de passe-passe qui est illustré à la figure.

Le nombre de cas de «maladie Covid grave» (c'est-à-dire qui ont conduit à une hospitalisation) était si faible dans les études d'homologation qu'**aucune efficacité** ne saurait sérieusement être affirmée pour celles-ci. Dans le cas Pfizer/Biontech, par exemple, seules quatre «maladies Covid» graves ont été constatées.³

À ce jour, **aucune donnée n'a été publiée concernant le taux de levée de l'insu** (c'est-à-dire la divulgation au participant du traitement qu'il a reçu, vaccin ou placebo). On ne sait pas dans quelle mesure les symptômes observés dans le groupe vacciné ont pu être interprétés comme un effet secondaire et n'ont conduit à un test PCR que dans le groupe placebo.⁷

Aucun soulagement pour le système de santé

A début juillet 2021, **Aletheia**, une association de médecins critiques, a envoyé **une lettre ouverte** à Swissmedic lui demandant de **suspendre l'autorisation des vaccins Covid** en raison de graves ambiguïtés. A ce jour, Swissmedic n'a répondu à aucune des questions formulées dans cette lettre.⁸

Les questions qui se posent ici sont les suivantes: pourquoi approuve-t-on des vaccins pour lesquels aucune efficacité contre des «maladies Covid graves» n'a été prouvée dans les études d'homologation réalisées à ce jour? Dans quelle mesure les vaccins censés soulager le système de santé n'ont-ils montré qu'une faible efficacité pour les «maladies Covid légères» dans les études d'homologation? Sources en ligne: [16](#)

Quand les rapports critiques étaient encore permis

«Vous vous souvenez encore de la grippe porcine de 2009? A l'époque déjà, l'OMS mettait en garde contre un nombre alarmant de décès et déclarait la pandémie. La plupart des pays avaient donc constitué des stocks de vaccins et encourageaient la population à se protéger.» Conclusion: moins de décès qu'avec la grippe



SRF Rundschau: Geschäft mit der Schweinegrippe
Thème du Rundschau du 07.04.2010: L'OMS et l'industrie pharmaceutique sont-ils de mèche?

saisonnaire, mais des profits énormes pour les grands groupes pharmaceutiques. Le Conseil de l'Europe créa une commission d'enquête pour examiner le rôle de l'OMS. Les accusations formulées étaient graves: «Grâce à un changement de définition d'une pandémie, l'OMS a déclaré qu'une grippe normale était une pandémie mondiale et a permis aux multinationales pharmaceutiques d'engranger des milliards de bénéfices, au détriment de millions de personnes vaccinées.» Comment ne pas y voir des parallèles avec la crise actuelle!

Ce thème est traité encore plus à fond dans le documentaire Arte «Grippe A: un virus fait débat»



La directrice des CDC: les vaccins n'empêchent pas l'infection

Rochelle Walensky, directrice des Centers for Disease Control and Prevention (CDC), a admis dans une interview sur CNN que le vaccin ne prévient pas l'infection par le Covid-19, pas plus qu'il n'empêche la personne vaccinée de le transmettre.

Mais si une personne vaccinée et une personne non vaccinée ont la même capacité à porter et transmettre le virus – qu'elles aient ou non des symptômes – quel est le sens d'un certificat de vaccination ou d'un certificat Covid? Circulez, il n'y a rien à voir?

Sources en ligne: [17](#)



Ça suffit! Ne touchez pas à nos enfants

L'association «Lehrernetzwerk Schweiz» s'est fixé pour objectif de protéger nos écoliers des mesures néfastes et arbitraires prises contre le coronavirus, et de mettre en réseau les enseignantes et les enseignants critiques.

Notre réseau d'enseignant-e-s a fait l'effet d'une bombe! Quatre semaines après sa fondation, début septembre, l'association compte déjà plus de 1200 membres, dont environ trois quarts sont des enseignant-e-s engagé-e-s. Durant le même laps de temps, nous avons reçu des dons pour un total d'environ 70 000 francs suisses. Des dons sur lesquels nous devons continuer à compter à l'avenir. Pour la bonne raison que la situation devient de plus en plus confuse et arbitraire.

En ma qualité de cofondateur et président, je suis très heureux de pouvoir présenter ici notre association, qui repose sur trois piliers:

1. La mise en réseau des enseignantes et des enseignants

Nous voulons mettre en réseau tous les enseignant-e-s de Suisse qui considèrent essentielle la protection de nos enfants. De nombreux enseignant-e-s sont désespéré-e-s et se sentent abandonné-e-s. Face à ce climat de peur, nombre d'entre eux n'osent pas s'exprimer. Voilà qui empoisonne notre société, la liberté d'expression étant l'un des fondements des États de droit occidentaux.



Les enfants souffrent le plus de cette hygiène-mania.

Nous sommes ici pour affronter ces peurs et pour dire à tous les enseignant-e-s: «Courage, faites front! Nous sommes nombreux.» Nous les motivons donc à défendre leurs opinions, à sortir de leur isolement le cas échéant, à nouer des liens entre eux, également au niveau des cantons et à privilégier une approche coordonnée.

2. Les démarches légales

Notre association reçoit chaque jour des dizaines de demandes de renseignements juridiques de la part d'enseignant-e-s et de parents. Nous y répondons dans la mesure du possible et transmettons les questions les plus délicates à nos juristes spécialisés. Les personnes concernées nous sont très reconnaissantes. Pour la bonne raison qu'elles savent qu'elles ne sont plus seules. Qu'il y a enfin quelqu'un qui les écoute, qui les prend au sérieux et qui leur apporte une aide des plus concrètes.

Certaines mesures qui visent directement nos enfants ont d'ores et déjà fait l'objet de plaintes de notre part, plaintes qui ont été déposées auprès des tribunaux administratifs des cantons d'Argovie et de Zurich. Dans d'autres cantons, ces plaintes sont en cours de clarification. Nous nous battons donc, aux côtés de Pédiatrie Suisse,¹ pour nos enfants et – ce qui peut paraître absurde – contre les grandes associations d'enseignants, qui laissent tomber beaucoup de leurs membres.

3. Le réseau d'école à domicile

Comme une stratégie juridique ne suffit pas à elle seule, il faut des alternatives. Le Réseau suisse des enseignant-e-s étudie actuellement la création d'un «réseau suisse des parents», avec lequel nous souhaitons ensuite développer un réseau d'enseignement à domicile. L'idée est la suivante: les parents qui se sentent désarmés parce que les autorités ne répondent pas à leurs objections et préoccupations, et qui veulent donc retirer leurs enfants

de l'école, ont besoin d'une bonne alternative. Dans ce contexte, nous sommes également en contact avec «swissonlineschool», qui travaille déjà avec plusieurs enseignantes et enseignants en homeschooling et qui est sur le point d'être certifiée. Les parents à faible capacité financière pourraient être soutenus par notre association. Notre principal objectif est le suivant:

Chaque enfant - même s'il ne fréquente pas les écoles primaires publiques - a droit à la meilleure formation possible.

Enfin, pour la votation sur la loi Covid, le 28 novembre, nous serons présents avec des publicités et des affiches qui montrent notamment les conséquences graves du certificat obligatoire pour les enfants. Cette mesure totalement disproportionnée exclura beaucoup de nos enfants de la vie publique, car ils ne pourront plus accompagner leurs parents non vaccinés à la piscine, au cinéma, à la bibliothèque ou au zoo. Les enfants seront donc exclus et divisés en deux classes. Le moyen le plus efficace de mettre fin à cette incroyable atteinte aux droits fondamentaux est que chacun d'entre nous - vacciné ou non - mette un «non» dans l'urne le 28 novembre.

En ligne: 18



Afin que nous puissions continuer à lutter avec autant de succès et d'efficacité, nous dépendons du soutien du plus grand nombre de personnes possible.

Un grand merci pour votre don à www.lehrernetzwerk-schweiz.ch/spenden.

Jérôme Schwyzer
Président et co-fondateur
du Réseau des enseignant-e-s de Suisse

«Le certificat Covid est un désastre pour notre branche»

Quels sont les impacts des mesures Covid sur les centres de fitness? Réponse de Kathi Fleig, entrepreneuse et ex-championne du monde de fitness.

Madame Fleig, que signifie pour vous le certificat Covid?

Le certificat Covid est un désastre pour notre branche. Et voici pourquoi: les premiers effets du Covid-19 se sont fait ressentir en février 2020. Comme personne ne savait ce qui nous attendait, les ventes d'abonnements étaient déjà en baisse à cette époque. Puis, en mars 2020, les premières mesures ont été prises, essentiellement des restrictions de capacité pour ce qui nous concernait, seul un certain nombre de personnes étaient autorisées à s'entraîner par m² d'espace. Le premier confinement a suivi peu après. Ce fut un choc. Bien que les personnes en bonne santé n'aient pas à craindre ce virus, nous avons dû garder nos centres fermés pendant 2 mois. Même durant cette période, les annulations nous parvenaient en masse. Les membres ne voulaient pas renouveler leur adhésion, il n'y avait pas de nouveaux membres et les membres existants ne voulaient plus payer leur cotisation ou exigeaient d'être remboursés.

La situation s'est-elle améliorée par la suite?

Non! Après la réouverture à la mi-mai 2020, c'est resté calme. Comme le temps était déjà exceptionnellement beau et chaud pendant le premier confinement, les gens se sont mis à s'entraîner à l'extérieur. Les ventes d'abonnements ont légèrement repris à la mi-septembre 2020, pour diminuer à nouveau massivement à mesure qu'augmentaient les craintes d'un second confinement à partir d'octobre 2020. La situation est devenue critique, les masques sont devenus obligatoires, des restrictions ont été imposées dans les zones d'entraînement, les équipements ont dû être condamnés et les cours n'ont pu être donnés qu'à un nombre très restreint de personnes. Dans les centres, tout était recouvert de ruban adhésif, les zones étaient marquées, les équipements, les armoires et les douches étaient bloqués, le sauna n'était plus autorisé, les heures d'ouverture étaient restreintes. Inutile de dire que les ventes d'abonnements se sont alors complètement effondrées, ce qui a entraîné des pertes énormes pour notre secteur. Dans certains cantons, les centres de fitness ont déjà été fermés une deuxième fois à partir de fin octobre 2020, à Zurich à partir du 22 décembre. Nous avons perdu au moins un tiers de nos membres. Jusqu'ici, beaucoup d'entre eux ne sont pas revenus. L'introduction du certificat Covid a eu pour effet de réduire le nombre de visiteurs de plus de 50 % dans les trois fitness.

Revenons à l'extension de l'obligation de vaccination.

L'ensemble de la branche avait espéré une hausse des chiffres après les vacances d'été de 2021, mais cet espoir a été à nouveau douché par la menace d'une obligation de certificat. Or, beaucoup parmi les personnes sportives et en bonne santé ne veulent pas se faire vacciner. Il ne s'agit pas seulement de jeunes, mais aussi de personnes âgées qui ont sciemment fait quelque chose pour renforcer leur système immunitaire. Avec l'introduction effective du certificat obligatoire, on a assisté à un nouvel effondrement des ventes de nouveaux abonnements.

Quelle est la situation financière des PME?

La situation financière des petites et moyennes entreprises est précaire. Les réserves sont complètement épuisées et aucune amélioration n'est en vue. Les centres se sont vidés et on dirait que certains sont carrément morts.

Vous ne voulez pas discriminer vos clients. Y parvenez-vous tout en respectant les dispositions légales?

Je suis évidemment contre toute forme de discrimination. Dans mes centres, toutes celles et ceux qui suivaient nos règles internes étaient toujours les bienvenus. C'est ce qui fait la beauté d'une salle de sport: en tenue de sport, tout le monde est sur le même pied, quelle que soit la couleur de sa peau, son orientation sexuelle, sa religion, son



Kathi Fleig est propriétaire du David Gym et ex-championne du monde de fitness.

statut professionnel. On a toujours considéré que l'hygiène était une priorité dans les fitness et que l'on devait rester à la maison si l'on était malade. C'est triste de voir comment la division de la société s'est installée même dans notre milieu. Chez David Gym, tout le monde est toujours le bienvenu, notre concept de protection repose sur la règle des 30 personnes pour les groupes stables.

Quelles sont les conséquences de ces mesures pour vous?

Je pense que, pour ce qui est de notre branche, ce sont surtout les petites et moyennes entreprises, c'est-à-dire les centres gérés par leur propriétaire, qui vont disparaître. Les grandes chaînes survivront, car elles peuvent compter sur des investisseurs financièrement solides ou subventionner leurs propres centres de fitness. Je ne peux que déplorer cette mort des entreprises où les personnes sont encore au premier plan, où l'amour et la passion du sport et de la formation sont une réalité et où les employés sont encore appréciés à leur juste valeur.

»

«Après la Seconde Guerre mondiale, il a fallu plusieurs initiatives pour contraindre le Conseil fédéral à lâcher du lest. Nous vivons une situation semblable aujourd'hui.»



Pascal Couchepin, ancien conseiller fédéral

(Photo: admin.ch)

Ensemble contre la discrimination!

Oui, je suis vacciné. Et non, je ne veux pas que les non-vaccinés soient discriminés. Plaidoyer pour une société solidaire au-delà du clivage entre pro et antivax.

C'est la question clé du moment: tu penses quoi de la vaccination? Cette question divise la société, elle divise même les familles et les amis. Une incompréhension qui en appelle une autre: il y a ceux qui ne comprennent pas qu'il faut se faire vacciner et ceux qui ne comprennent pas pourquoi les gens ne se font pas vacciner.

La question de la vaccination est devenue le critère de différenciation déterminant; elle divise la population en deux camps qui semblent irrémédiablement opposés l'un à l'autre.

Pas l'effet protecteur espéré

Comment expliquer cette situation? Et comment la surmonter?

Ma réponse à ces questions est basée sur mon expérience personnelle. Une expérience que de nombreux citoyens de ce pays partagent probablement avec moi.

Je me suis fait vacciner au printemps 2021 parce que je supposais, sur la base des informations disponibles à l'époque, que ce vaccin serait particulièrement utile pour les personnes souffrant de pathologies préexistantes. Mais, quelques semaines après la deuxième dose de vaccin Moderna, j'ai été à nouveau testé positive au Covid-19.

Autrement dit, la vaccination n'a pas eu l'effet protecteur que j'espérais, à tout le moins pour ce qui me concerne. J'ai appris par la suite que les «avancées» en matière de vaccins font partie de la routine et que la vaccination doit être sans cesse «rafraîchie».

«Bien que je sois vacciné, en tant que citoyen de l'État de droit démocratique qu'est la Suisse, je ne peux, ne veux et ne dois pas accepter que les personnes non vaccinées soient discriminées.»

Dangereux déséquilibre de l'État

Pas question pour autant de condamner la vaccination. Je n'y vois rien de mal tant qu'il s'agit d'une offre médicale facultative que tout un chacun peut accepter ou rejeter comme bon lui semble.

Cela dit, ce caractère facultatif - qui est une évidence dans un État de droit libéral - n'est plus de mise depuis l'extension massive de l'obligation d'obtenir un certificat et la suppression simultanée des tests gratuits. L'État exerce donc une pression considérable sur les citoyens pour qu'ils se fassent vacciner contre le Covid-19, au risque de se voir exclure et discriminer.

Bien que je sois vacciné, je ne peux, ne veux et ne dois pas, en tant que citoyen de l'État de droit démocratique qu'est la Suisse, accepter que les



personnes non vaccinées soient discriminées. Le fait qu'il faille insister sur ce point montre la situation de déséquilibre dangereux dans laquelle se trouve notre Etat.

Non à la discrimination

Dois-je être noir pour rejeter la discrimination à l'encontre des personnes noires? Il est évident que non. C'est faux et stupide, et viole les droits fondamentaux. La discrimination fondée sur la vaccination ou la non-vaccination dans le cas du Covid 19 revient au même: elle est erronée, stupide et viole les droits fondamentaux.

Nous pouvons faire en sorte de dépasser ce clivage si les vaccinés et les non-vaccinés disent solidairement non à la discrimination le 28 novembre.



Dr Philipp Gut

est historien, auteur d'ouvrages («Jahrhundertzeuge Ben Ferencz») et l'un des journalistes les plus en vue de Suisse. Avec son agence Gut Communications, il conseille des entreprises, des partis politiques, des associations, des organisations de défense des droits civils et des particuliers.

Les Amis de la Constitution - une maison pour beaucoup

Nous sommes une association qui regarde les politiciens d'un œil critique - et qui aimerait en fait se dissoudre. Mais seulement après la restauration de nos droits constitutionnels.

Lorsque l'association «Les Amis de la Constitution» a été fondée en juillet 2020, on n'imaginait pas qu'elle compterait 20 000 membres ou plus. Pas plus d'ailleurs que nous n'avions prévu de lancer deux référendums et mener deux campagnes. Quant au rôle de soutien à la collectivité pour d'autres référendums et initiatives, il ne nous est venu non plus à l'esprit à l'époque. Mais les choses se sont passées différemment.

Tous sont les bienvenus

Aujourd'hui, nous sommes une communauté qui compte plus de 120 groupes régionaux dans toute la Suisse, Romandie et Tessin compris. Ces groupes sont de nature très différente: certains distribuent des tracts et collectent des signatures, d'autres expliquent, développent des concepts d'urgence ou des statistiques, d'autres encore jouent simplement un rôle d'interlocuteur pour les personnes désespérées par la situation actuelle. Des membres qui répondent donc à des besoins différents, mais qui sont d'accord sur

un point essentiel: pas de division de la société! Toutes et tous sont donc les bienvenus! Il y a énormément de travail bénévole, qu'il s'agisse d'assister un groupe régional, du centre logistique, comme chauffeur ou comme traductrice. «Je peux ainsi transformer ma frustration et ma colère en quelque chose de positif au sein de cette grande famille», nous a récemment confié une bénévole. Les membres se soutiennent également lorsqu'il s'agit de répondre aux questions sur le fouillis des mesures imposées.

Nous avons besoin de l'ensemble du peuple

Etant donné que les Amis de la Constitution ne sont plus une start-up, nous avons également dû introduire certains processus et structures, afin de pouvoir gérer une association de cette taille. Le Comité est très soucieux de préserver les droits démocratiques fondamentaux des membres. Les Amis de la Constitution ne sont pas le remède universel aux violations de la Constitution! Un tel rôle nécessite en effet la participation de l'ensemble

du peuple suisse et de chaque individu. Cela étant, nous sommes en train d'épuiser les possibilités juridiques pour une application pleine et entière des droits fondamentaux. Ce qui ne peut malheureusement pas se faire du jour au lendemain - mais nous ne lâchons rien. Et on peut espérer qu'à un moment donné, notre association ne sera plus nécessaire...



Marion Russek est coprésidente des Amis de la Constitution et ancienne chasseuse de têtes.

Participer

Chaque nouveau membre renforce le souverain! Ensemble, notre mouvement citoyen est fort et influent.
www.verfassungsfreunde.ch



